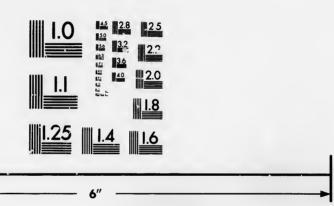


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

STATE OF THE STATE

CIHM/ICMH Microfiche Series.

CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



(C) 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

This i	appear within the t have been omitted Il se peut que certa lors d'une restaurat	ext. Whenever prometed from filming/ nines pages blantion apparaissen extent possible, contact possible, contact possible, contact possible, contact possible, contact possible, contact possible preduction ratio or reduction ratio or taux de réduction ratio preduction ratio preduction ratio or taux de réduction ratio preduction	ches ajoutées t dans le texte, es pages n'ont	essous. 22X	obscurcies pa etc., ont été f	r un feuillet d' ilmées à nouv lleure image p	rtiellement 'errata, une eau de faço	
Ce do	appear within the thave been omitted it se peut que certa lors d'une restaurat mais, lorsque celà e pas été filmées. Additional commen Commentaires supplication de la commentaire supplication de la commentaire de la comment est filmé au comment est filmées.	ext. Whenever prometed from filming/ nines pages blantion apparaissen extent possible, contact possible, contact possible, contact possible, contact possible, contact possible, contact possible preduction ratio or reduction ratio or taux de réduction ratio preduction ratio preduction ratio or taux de réduction ratio preduction	ches ajoutées t dans le texte, es pages n'ont checked below/ tion indiqué ci-de	ssous.	obscurcies pa etc., ont été f obtenir la mei	r un feuillet d' ilmées à nouv lleure image p	artiellement 'errata, une eau de faço possible.	
	appear within the thave been omitted ill se peut que certa lors d'une restaurat mais, lorsque cela e pas été filmées. Additional commen	ext. Whenever p from filming/ ines pages blan- tion apparaissen étalt possible, co nts:/	ches ajoutées t dans le texte,		obscurcies pa etc., ont été f	r un feuillet d' ilmées à nouv	rtiellement 'errata, une eau de faço	
	appear within the thave been omitted II se peut que certa lors d'une restaurat mais, lorsque cela e	ext. Whenever p from filming/ lines pages blan- tion apparaissen	ches ajoutées t dans le texte,		obscurcies pa etc., ont été f	r un feuillet d' ilmées à nouv	rtiellement 'errata, une eau de faço	
	Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela étalt possible, ces pages n'ont pas été filmées.			LJ	J slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.			
	Tight binding may dalong interior marg Lare liure serrée pe distorsion le long d	in/ ut causer de l'o	mbre ou de la		Only edition a Seule édition Pages wholly		oscured by (errata
		Bound with other material/ Relié avec d'autres documents			Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire			
	Coloured plates and Planches et/ou illus				Quality of pri Qualité inégal	nt varies/ le de l'impress	sion .	
	Coloured ink (i.e. o Encre de couleur (i.			V	Showthrough Transparence			
	Coloured maps/ Cartes géographiqu	ies en couleur			Pages détach Pages détach			
	Cover title missing, Le titre de couverts			V		ured, stained rées, tachetée		s
	Covers restored and Couverture restaure					d and/or lami ées et/ou pell		
	Covers damaged/ Couverture endomi	magée	•		Pages damag Pages endom			
V	Coloured covers/ Couverture de coul	eur			Coloured pag Pages de cou			
origin copy whic repre	one institute has attempted to obtain the best priginal copy available for filming. Features of this copy which may be oibliographically unique, which may alter any of the images in the eproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.			qu'il lul a été possible de se procurer. Les détails de ce exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifie une image reproduite, ou qu' peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.				

The copy filmed hore has been reproduced thenka to the generosity of:

Législature du Québec Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original coplea in printed peper covers ere filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or iliustrated impression, or the beck cover when appropriete. Ali other original copies are filmed beginning on the first page with e printed or lilustrated impression, and ending on the lest page with e printed or iliustrated impression.

The leat recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meening "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meening "END"), whichever applies.

Maps, pietes, cherts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hend corner, left to right and top to bottom, as meny frames as required. The following diegrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Législature du Québec Québec

Les Imeges suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de le netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exempleires originaux dont le couverture en papier est imprimée sont fiimés en commençant per le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, solt par le second plet, selon le cas. Tous les autres exemplaires origineux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par le dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FiN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur geuche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent le méthode.

1	2	3

1	
2	
3	

1	2	3
4	5	6

pelure, n à

rrata to

tai's

s du

odifier r une

image

32X

Bte 41

DÉLIBÉRATIONS

DE LA SIXIEME SESSION

DU

CONGRÈS DES MÉTIERS ET DU TRAVAIL

DU CANADA

TENUE A OTTAWA, ONT.,

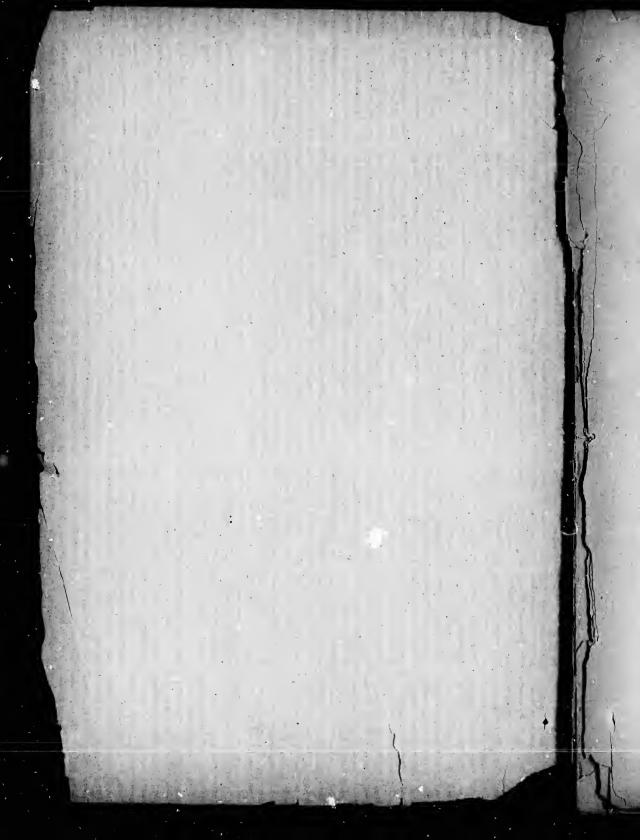
LES MARDI, MERCREDI, JEUDI ET YENDREDI

2, 3, 4 et 5 Septembre, 1890.

PUBLIÉES AVEC L'AUTORISATION DU CONGRÈS.

MONTRÉAL:

IMPRIMERIE GEBHARDT-BERTHIAUME, No. 30 Rue Saint-Gabriel.



WINDSOR, Ont., 7 Oct., 1890.

CHER MONSIEUR ET FRÈRE. — Nous, soussignés, formons un Comité chargé par l'Assemblée Locale 3281 de découvrir qui a délégué les messieurs ci-après nommés au Congrès des Métiers et du Travail, tenu à Ottawa. Le délégué qui a prétendu avoir été élu par le Conseil Central des Métiers et du Travail de Windsor (John Barnett) n'a pas été élu, car il n'y a pas eu de séance, le soir ou le jour qu'il dit avoir été choisi; il n'y en a même pas eu dans les deux semaines précédant et suivant ce jour. Nous avons constaté, de plus, que Albert Dynes, le président, n'a signé aucune lettre de créance. D'où il suit que les lettres de créance de Barnett ont été obtenues d'une manière frauduleuse. Nous remarquons aussi que les lettres de créance de Golden ont également été obtenues d'une manière frauduleuse; c'est-à-dire que, comme dans le cas de Barnett, il n'y a pas eu de séance de l'Assemblée Locale 7912 le soir que Golden prétend avoir été élu ; et, du reste, cette Assemblée n'a élu aucun délégué pour le Congrès. Le secrétaire de la dite Assemblée Locale 7912 n'a signé aucune lettre de créance et, par conséquent, celles de Golden ont été obtenues frauduleusement. Nous constatons, en troisième lieu, que l'Union des Tailleurs n'a pas, elle non plus, élu de délégué pour le Congrès, et que son président, M. James McKinnon, n'a pas signé les lettres de créance présentées par Alex. Housen, lesquelles, comme les précédentes, ont été obte-uues frauduleusemement. Nous ne savons comment nous expliquer que le Comité des Lettres de Créance ait pu accepter celles dont nous parlons plus haut, vu que les noms des délégués devaient être parvenus au secrétaire quelques jours avant l'ouverture du Congrès. Nous aimerions connaître les membres de ce comité, parce que nous croyons bien que, si toute cette affaire est tirée au clair, l'on découvrira que plusieurs soi-disant délégués se sont élus eux-mêmes, leurs dépenses étant payées par des personnes qui voulaient faire du capital politique avec le Congrès.

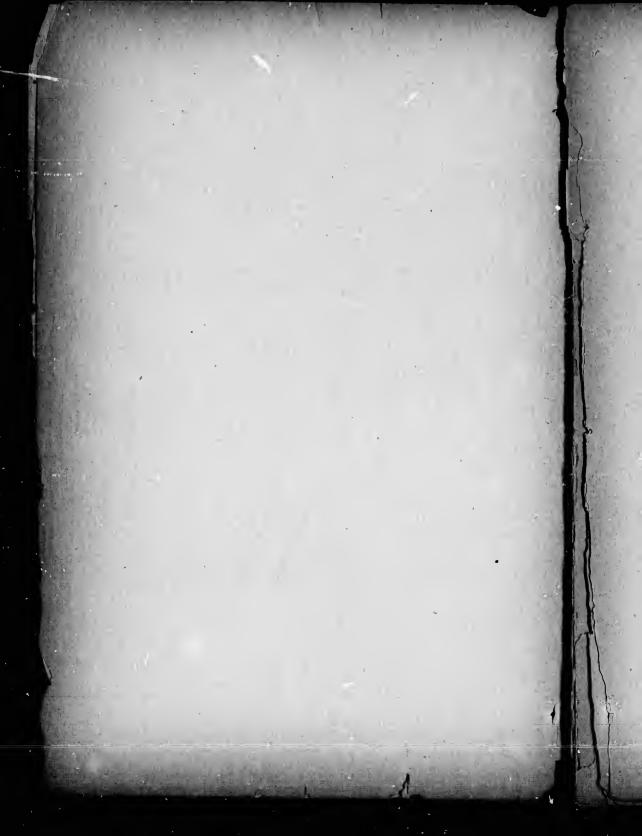
A vous fraternellement,

Sceau de l'Assemblée Locale No. 3281, Windsor, Ont. THOS. CHITTLE, Sec.-Archiv.
THOMAS E. KILROY,
WILLIAM DORNAN,
S. T. HUFF,

Membres du Comité.

Nous approuvons la publication de la lettre ci-dessus comme appendice au rapport officiel du Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

R. GLOCKLING, J. T. CAREY, P. J. JOBIN, LUC ROUTIER, GEO. S. WARREN, ALEX. MACDONALD.



DÉLIBÉRATIONS

DE LA SIXIEME SESSION

DU

CONGRÈS DES MÉTIERS ET DU TRAVAIL

DU CANADA

TENUE A OTTAWA, ONT.,

LES MARDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI

2, 3, 4 et 5 Septembre, 1890.

PUBLIÉES AVEC L'AUTORISATION DU CONGRÈS.

MONTRÉAL:

IMPRIMERIE GEBHARDT-BERTHIAUME, No. 30 RUE SAINT-GABRIEL. 1890

DIRECTEURS DU CONGRÈS.

1890-91.

Président :

URBAIN LAFONTAINE

2481 RUE SAINT-CONSTANT, MONTRÉAL.

Vice-Président :

JOHN ARMSTRONG

BUREAU DU Mail, TORONTO.

Secrétaire-Trésorier :

GEO. W. DOWER

23 WICKSON AVENUE, TORONTO.

Comité Exécutif:

ONTARIO:	QUADAO.		
J. T. CAREY, - St. Catharines	GEO. S. WARREN, - Montréal		
ALEX. R. MACDONALD, Ottawa	PATRICK J. JOBIN, Québec		
R GLOCKLING Toronto	LUC ROUTIER, Québec		

DÉLIBÉRATIONS.

SALLE DU CONSEIL-DE-VILLE,

Ottawa, 2 Septembre, 1890.

Le Congrès des Métlers et du Travall du Canada ouvre sa première séance à 10 houres a. m.

M. Jas. W. Patterson, président du Consell Central des Métiers et du Travail d'Ottawa, présente au Congrès le malre Erratt.

Son Honneur le maire, au nom des citoyens d'Ottawa, offre aux délégués la plus cordiale et la plus sincère bienvenue et exprime l'espoir que leur séjour dans la capitale du Canada leur sera aussi agréable que profitable. "Je m'estime heureux, dit-il, d'avoir pu être témoin de la belle et grande démonstra ion faite pour célébrer la fête du travail. C'est la première fête essentiellement ouvrière que l'on ait eue, jusqu'ici, en cette ville. Je ne me rappelle pas avoir vu à Ottawa, avant ce jour, démonstration aussi belle et, surtout, aussi grande et aussi paisible. Votre fête est une des plus glorieuses et des plus dignes. J'al le ferme espoir c le la présente réunion du Congrès et votre séjour dans la capitale vous seront, à la fois, agréables et utiles."

M. Patterson présente ensuite le président du Congrès, M. J. T. Carey, de St. Catharines.

M. Carey, au nom des ouvriers du Canada, remercle les citoyens d'Ottawa, dans la personne du maire, de la courtoisie et de la généreuse hospitalité offertes aux délégués du Congrès. Il exprime l'espoir que la présente réunion annuelle aura, comme les précédentes, un résultat profitable aux ouvriers, alnsi qu'à toutes les autres classes de la population canadienne.

L'orateur ajoute que les délégués ont à remplir des devoirs sérieux à l'égard des sociétés ouvrières qui les ont élus et il se déclare sûr que, nulle part, la confiance ne sera trompée. Il espère bien que tous s'en retourneront emportant dans leur cœur le sentiment de la fraternité non seulement à l'égard de leurs confrères, mals pour tous ceux avec qui lis auront à vivre. Il faut, exprime-t-il, que chacun se conduise de manière à ce que la plus parfaite entente et la plus grande fraternité règnent parmit toutes les classes de la société.

Le président annonce ensuite que le Congrès est ouvert pour la transaction de ses affaires.

Sur proposition, les messieurs dont les noms sulvent sont choisis pour former le comité des Lettres de Créance : Geo. S. Warren, Montréal ; W. H. Parr, Toronto ; James C. Reynolds, Ottawa.

Le Congrès ajourne jusqu'à 2 p. m.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

Le président ouvre la séance à 2 p. m.

Le Comité des Lettres de Créance présente le rapport suivant :

Aux Directeurs et aux Membres du Congrès des Métiers et du Travail du Canada:-

MESSIEURS,—Le Comité des Lettres de Créance a l'honneur d'exposer qu'il a examiné les lettres de créance de quatre-vingt-six délégués et qu'il constate que ceux dont les noms suivent ont droit de prendre part aux délibérations du Congrès :—

Consell Central des Métlers et du Travail de Québec et Lévis—Luc Routler, Patrick J. Jobin et E. Jackson. Consell Central des Métlers et du Travail de Montréal—Joseph Béland, M.P.P., et Wm. Darlington. Conseil Central des Métlers et du Travail de Toronto—W. H. Parr, Robert Giockling et D. J. O'Donoghuo. Consell Central des Métiers et du Travail de Vancouver—George Bartley. Conseil Central dos Métiers et du Travail de Voltawa—J. W. Patterson, John Rogan et Jean-Baptiste Dion. Conseil Central des Métiers et du Travail de Loudon—Alex. Beol of F. Bironnor. Conseil Central des Métiers et du Travail de Loudon—Alex. Beol of F. Bironnor. Conseil Central des Métiers et du Travail de Loudon—Alex. Beol of F. Bironnor. Conseil Central des Métiers et du Travail de Mindsor—John Barnett. Assemblée de District No. 18, Chevaliers du Travail, Montréal—Joseph Lepago. Assemblée de District No. 19, Chevaliers du Travail, Montréal—Joseph Lepago. Assemblée de District No. 20, Chovaliers du Travail, Toronto—Alfred F. Jury, David A. Carcy et Win. Giockling. Assemblée de District No. 23, Chovaliers du Travail, Sain-Thomas—W. J. Shaw, Wm. F. Martin et A. McGill. Assemblée de District No. 237, Chovaliers du Travail, St. Cathacines—John T. Carcy, Alexander G. Hogors et Lynan K. Silmmons. Association Protectrice des Ouvriers Mineurs de l'isle de Vancouver—Thomas Salmon. Union Typographique de Toronto—John Armstrong, James H. Gilliour, Januer, A. M. Jacques, James C. Reynolds et Antoine Choquette. Jacques, James C. Reynolds et Antoine Choquette. Divide de Quebec. No. 109—1018. A. M. Jacques, James C. Reynolds et Antoine Choquette. Divide General Jacques—Cartor, Montréal—G. O. Corrivoau. Union Typographique de Quebec. No. 109—1018. A. M. Jacques, James C. Reynolds et Antoine Choquette. Divide General Jacques—Charpentiers de Montréal—G. O. Corrivoau. Union 1990graphique de Quebec. No. 109—1018. A. M. Jacques, James C. Reynolds et Allan. Union des Quebec. No. 109—1018. A. M. Jacques, James C. Reynolds et Allan. Union des Cardeniers de Montréal—G. De Corrivoau. Union 1019 graphique de Quebec. No. 109—1018. A. Secolation des Platriers de Montréal—Oulon des Cardeniers de Montréal—Oulon des Cardeniers de Montréal—Oulon des Cardeniers de Montréal—Oulon des Cardeniers de Montréal—Oulon des Card

Le tout respectueusement soumis,

GEO. S. WARREN, W. H. PARR.

Proposé par M. Hastings, appuyé par M. J. H. Gilmour:

Que le rapport soit adopté et que les lettres de créance des délégués de l'Union Typographique d'Ottawa leur soient remises pour homologation.-Adopté.

Sur proposition, M. Lafrance, de Montréal, est nommé assistant-secrétaire et traducteur.

Le secrétaire-trésorier présente son état annuel des recettes et des dépenses pour l'année écoulée, lequel est accepté et renvoyé au comité d'andition.

Aux Directeurs et aux Délégués du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

Confreres Délégués, —Je vous demande permission de soumettre à votre considération un état des recettes et des dépenses en rapport avec ma charge, pour l'année 1889-90 :—

Conformément an rapport du Comité des Voies et Moyens de notre dernière session, une cotisation de huit centins par tête a été prélevée sur les membres de toutes les sociétés représentées au Congrès, ainsi que sur ceux de toutes les antres sociétés qui avaient demandé à s'y affilier, cotisation payable en deux versements, le premier devenant dû le 15 novembre et l'autre, le 15 mai.

Le revenu provenant de cette source a suffi à payer tous les frais du Congrès, les recettes ayant été de \$479.87 et les dépenses de \$477.76, ce qui laisse une balance de \$2.11, laquelle, avec la balance de \$82.26 qui restait lors de la dernière audition, donne le montant de \$84.37 que nous avons en caisse.

Quarante-sept organisations ouvrières s'étaient fait représenter à la session de Montréal et, sur ce nombre, quatre n'ont payé aucun des deux versements de la cotisation et cinq n'en ont payé que le premier. Dix huit sociétés qui n'avaient pas euvoyé de délégués au Congrès ont payé la cotisation, excepté une, qui n'a pas payé le dernier versement. Le nombre total des sociétés qui ont contribué leur part au fonds du Congrès se tronve donc être de soixante-une, et je trouve que e'est une augmentation encourageante pour l'espace d'un an.

Balance à la dernière audition	479 8	
Dépenses (générales)		
Balance en calsse	\$477 76 . 84 3	7

Sur proposition, on procède à l'élection des auditeurs et, après un tour de scrutin, MM. Warren, de Montréal, Joe. T. Gilmour, de Toronto, et McLeod, d'Ottawa, sont déclarée élus

Proposé par M. Ingram, appuyé par M. R. Glockling, et résolu :

Qu'une cople exacte de toutes les propositions soumises au Congrès—chacune portant son numéro d'ordre—soit placée dans un endroit de la salle d'accès facile aux délégués, afin que chacun d'eux pulsse les lire, s'il le juge à propos.

Proposé par M. Joe T. Gilmour, appuyé par M. Parr, et résolu :

Que le secrétaire reçoive Instruction de placer un avis demandant aux visiteurs de vouloir blen prendre place dans les galeries; pourvu, toutefols, que cecl ne s'applique pas aux étrangers qui pourraient être invités par le président à s'asseoir dans l'encointe de la salle ou au parquet.

Proposé par M. O'Donoghue, appuyé par M. Jobin:

Que les comités permanents soient nommés par le président.

Proposé en amendement par M. McLeod, appuyé par M. Strange:

Que le Congrès nomme un comité de cinq membres, qui sera chargé de former les comités permanents pour la session, et que ce comité fasse rapport au Congrès le plus tôt qu'il le pourra.

Proposé en ameadement à l'amendement par M. Shaw, appuyé par M. Elllott:

Que MM. Ingram, Johin, O'Donoghue et John Armstrong soient nommés pour former un comité chargé de cholsir les comités permanents.

Le vote est pris, et les deux amendements sont pcrdus et la proposition principale adoptée.

Proposé par M. Jury, appuyé par M. John Armstrong, et résolu :

Que le Congrès accorde ses sympathies et son appui aux mineurs de Wollington, dans la Colombie Anglaisc, lesquels sont maintenant en grève pour faire reconnaître leur association avec le droit de se liguer, et pour faire adopter la journée de huit heures; de plus, que copie de cette résolution soit télégraphiée sur l'heure aux mineurs qu'elle concerne.

Proposé par M. R. Glockling, appuyé par M. Holmes, et résolu :

Que le président et la secrétaire soient élus pour former un comité qui devra rédiger et transmettre un cablegramme defélicitations au Congrès de l'Union Anglaise des Métiers actuellement en session à Liverpool.

Proposé par M. Joe T. Gilmour, appuyé par M. Hastings, et résolu :

Que les séances du Congrès aient lieu comme suit : de 9 a.m. à midi, et de 2 p.m. à .6 p.m., avec des séances re soir, selon que le Congrès le jugera nécessaire.

Proposé par M. Darlington, appuyé par M. A. J. McDonald:

Que, pour le reste de la session du Congrès, il ne soit permis à aucun membre de parler plus de deux fois sur la même question, ni plus de cinq minutes chaque fois, excepté dans le cas où les membres le permettraient.

Proposé en amendement par M. Jobin, appuyé par M. Poutier:

Qu'il ne soit permis aux délégués de ne parler qu'une fois sur n'importe quelle quetion, mais durant un temps illimité.

Le vote est pris et la proposition principale est adoptée.

Le président Carey prononce ensuite son discours :-

CONFRÈRES DÉLEGUES,—Comme président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, c'est pour moi un devoir bien doux que de vous offrir, individuellement et comme corps, ure chaleureuse bienvenue dans l'accomplissement des devoirs très importants qui vous incombent comme représentants du travail organisé, les représentants, de fait, de tous ceux qui, dans ce pays, ont à chercher et à gagner leur vie dans le travail, ainsi que pour la sérieuse considération que vous devrez faire de toutes les questions que vous aurez à discuter, concernant, d'une manière vitale, les intérêts et le bien-être de cette classe de la population canadienne. Je suis convaincu que vous apporterez à l'accomplissement de cette tâche importante toute votre énergie, comme toute votre expérience.

Je creis devoir rappeler à cette assemblée le fait que ce n'est pas la première foisdans l'histoire du mouvement ouvrier, qu'une réunion de l'importance de celle-ci a lieu
en cette ville, la capitale du Canada. Il y a seize ans, en 1874, la seconde session
annuelle de la grande Union Ouvrière Canadienne avait lieu à Ottawa, et je note avec
plaisir le fait que, des délégués qui représentaient alors les associations ouvrières, je
tro ive permi nousle Frère A. F. Jury, qui représentait l'Union des Tailleurs-Couturiers
de Toronto et qui est aujourd'hui délégué de l'Assemblée Lecale No. 125 des Chevaliers
du Travail de la même ville, et le Frère D. J. O'Donoghue, qui représentait le Conseil des
Métiers d'Ottawa et qui aujourd'hui représente le Conseil Central des Métiers et du
Travail de Toronto. A cette session mémorable, le président, M. J. W. Carter, pronouça un discours habile et fort remarqué, et je ne m'excusorai pas de lui emprunter, en
vous adressant la parole aujourd'hni, quelques-unes de ses paroles, quelques-uns de ses
sentiments.

Comme lui, je dis qu'il y a deux raisons pour nous faire considérer cette convention avec un intérêt particulier et comme une réunich de la plus haute importance. D'atord je regarde comme un fait significatif que les représentants de la classe ouvrière du Canada s'assemplent pour la seconde fois, aujourd'hui, dans Ottawa, parce que c'est dans cette ville que nos hommes d'Etat discutent et légifèrent sur les besoins du peuple, sur les destinées de tout le pays. C'est à Ottawa que se font les lois qui régissent le Canada et il n'était pas hors de propos, pour les ouvriers du Canada, d'envoyer une seconde fois leurs représentants se réunir dans la ville d'Ottawa et y discuter sérieuse mont et sûrement les questions qui les intéressent tout particulièrement, ainsi qu'un

grand nombre d'autres d'un intérêt général pour toutes les classes que les délégués jugeront à propos d'amener devant le Congrès. La seconde preuve de la grande importance de noure réunion, c'est la gravité des questions qui seront soumises à votre considération et en tête desquelles je place la condition actuelle de la loi criminelle régissant la conspiration, relativement à ceux qui font partie des associations ouvrières, la condition de ces associations en présence de la loi et les dépenses de plus en plus grandes que l'on fait pour l'immigration.

Si jamais on a eu besoin de calme et de grand discernement et d'un raisonnement sain, c'est bien aujourd'hui. Si jamais il a fallu que l'opinion et le jugement des ouvriers se manifestent d'une manière toute spéciale, c'est encore aujourd'hui. Telles étaient, en résumé les paroles du président Carter, en 1874, et je me plais à les répéter aujourd'hui, augmentées qu'elles sont de toute l'expérience qu'ont acquise, d'année en année depuis lors, les ouvriers dans la discussion et le règlement des questions qui les intéressent. Et la vérité de mes assertions sera prouvée d'une manière évidente à tous les esprits bien pensants, durant cette session.

Je ne saurais appuyer trop fortement, messieurs les délégués du Congrès, sur les avantages comme sur la nécessité qu'il y a, pour nous, d'avoir, dans le gouvernement, à toutes les sessions, un représentant sûr, qui appuie les lois que nos besoins nons suggéreront et qui puisse affirmer à nos législateurs que ces lois sont de la plus haute importance pour les classes ouvrières.

Je veux rappeler aussi que 'e Congrès a agi sagement, l'année dernière, en élisant un comité de six membres, dont trois de la province de Québec et trois de la province d'Ontario, comité composé de telle sorte que, tout en agissant comme bureau de direction pour tout le Congrès, les membres de chaque province ont le pouvoir d'agir comme sous-comité, tant pour représenter que pour promouvoir les intérêts de la classe ouvrière dans leurs provinces respectives. La sagesse de cette décision est pleinement démontrée par la grandé importance des rapports présentés au Congrès, aujourd'hui, par ces sous-comités, rapports qui, je dois le dire parce que j'en connais quelque chose, ne sauraient assez témoigner du travail et des efforts faits par ceux qui composent ces sous-comités.

Comme le rapport du bureau exécutif général du Congrès, dont copie vous a été donnée, fait voir, en détail, tout le travail fait, en même temps qu'il indique, d'une nanière générale, ce qu'il est urgent d'obtenir, et de la législature fédérale, et de la législature provinciale, je ne crois pas, même au commencement de vos délibérations, devoir vous en parler plus longuement et prendre ainsi une partie de votre temps si limité.

Le rapport annuel du secrétaire-trésorier, je me plais encore à le constater, est aussi devant vous, et il démontre que les foncs dont on a eu à disposer ont été bien enregistrés, autant qu'ils ont été économiquement employés. Ceci m'amène aussi à dire que, à notre dernière réunion annuelle, on ne s'était pas trompé dans le choix de celui qui devait occuperune charge aussi importante que celle du secrétaire-trésorier. Personnellement et conme dignitaire de cette assemblée, je dois des remerciements aux membres du comité exécutif pour l'aide précieuse et empressée autant qu'habile qu'ils m'ont donnée en toute occasion, pendant l'année écoulée, et je les leur offre bien cordialement. Je dois et offre également mes remerciements aux représentants de journaux avec qui j'ai été en relation comme votre représentant, soit à Ottawa, soit ailleurs, et, enfin, aux différentes organisations ouvrières du Canada ou à ceux de leurs représentants avec lesquels j'ai eu à communiquer. Je remercie les uns et les autres de la courtoisie avec laquelle ils ont toujours accucilli le président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

n

ıe

ae

Je termine en déclarant la sixième session de ce Congrès ouverte pour la considération et la décision des questions qui pourront être soumises conformément à sa constitution et à ses règlements, et j'ai le ferme espoir que la Providence dirigera et bénira vos travaux. Proposé par M. R. Glockling, appuyé par M. Holmes, et résolu :

Que le président nomme un comité de cinq membres pour les ordres pormanents et les résolutions, et que le discours du président soit soumis à ce comité ; qu'il nomme, en outre, un comité de trois membres, qui sera celui des voies et moyens.

Le président nomme alors les comités suivants :-

Comité des Ordres Permanents et des Résolutions.—MM. Salmon, de Nanaïmo, C.A.; Routier, de Québee; Béland, de Montréal; Hastings, de Toronto; Bartley, de Van-

Comité des Voies et Moyens.—MM. R. Gloekling, de Toronto; Darlington, de

Montréal; Côté, de Québec.

Lecture est donnée de la communication suivante et l'invitation de poser pour photographie aeceptée:-Ottawa, 2 Septembre, 1890.

M. GEO. W. DOWER, Secrétaire du Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

CHER MONSIEUR,—Nous aimerions prendre un groupe-souvenir du Congrès actucllement en session. Si l'on nous donne cette permission, nous suggérons qu'on l'annonee dès aujourd'hui et qu'on invite tous les membres à se trouver réunis demain après-midi (mereredi) à einq heures. C'est une pure spéculation que nous voulons faire.

Vos tout dévoués,

PITTAWAY & JARVIS.

Le Comité Exécutif dépose le rapport suivant :

Aux délégués de la sixième session annuelle du Congrès des Métiers et du Travail du Canada:-

MESSIEURS,-Le Comité Exécutif a l'honneur de vous soumettre, à titre de rense gnements, le rapport suivant :--

Avant l'ouverture du Parlement du Canada, des blanes de requêtes avaient été rédigés et envoyés à toutes nos organisations dans le Canada pour être signés par leurs membres respectifs, demandant l'adoption de certaines lois ou de eertains amendements aux lois existantes, et le comité est heureux de pouvoir vous annoncer qu'un très grand nombre de ces requêtes ont pu être présentées à la Chambre des Communes assez tôt. D'autres requêtes avaient été signées et présentées aux Législatures de Québee et d'Ontario par les organisations respectives de ces deux provinces.

Le comité a aussi adressé à Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil des mémoires eoneernant les diverses questions qui avaient été soumises à sa considération,

lors de la dernière session du Congrès.

La seule réunion générale qu'ait eue, durant l'année écoulée, le comité, vu la distance qui séparait ses membres et, partant, les grands frais de transport, a eu lieu à Ottawa, le 15 février, assemblée à laquelle assistaient MM. Carey, Lafontaine, Dower, Jobin, Brennan, Gibson, March et Crozier.

Le comité a eu des entrevues avec l'honorable Sir John Thompson, Ministre de la Justice, l'honorable M. Tupper, Ministre de la Marine, l'honorable M. Costigan, Ministre du Revenu de l'Intérieur, et l'honorable M. Bewell, Ministre des Douanes, et il a soumis à la considération de ces messieurs diverses questions relatives à leurs ministères respectifs et concernant les intérêts des classes ouvrières du Canada. Il fut décidé de charger M. Carey de rester à Ottawa pendant la session du Parlement et d'y défendre les intérêts du Congrès. Voici le rapport que fait M. Carev :

En vous soumettant ee rapport, je tiens à vous rappeler qu'il no saurait donner tous les détails du travail qu'il a fallu faire pour hâter le règlement des questions que nous, les représentants du travail organisé par tout le Canada, avions un intérêt tout partieulier à faire décider. J'ai voulu, toutefois, vous donner quelque idée de ce qui a été fait et je dois dire que, conformément aux instructions que j'avais reques, je suis resté à Ottawa tout le temps qu'a duré la dernière session du Parlement. Des les premiers jours de cette session, le comité exécutif a eu une assemblée à Ottawa et immédiatement après je me suis mis en communication avec des mem? es du Parlement et

j'ai sollicité leur appui pour les mesures que nous croyions devoir faire soumettre à la Chambre dans les intérêts des ouvriers. Je suis heureux de pouvoir vous apprendre que, dans la plupart des cas, l'appui demandé avait été promis. Plusieurs projets de loi furent même déposés sur le bureau de la Chambre, lesquels, s'ils étaient devenus lois, auraient été d'un grand profit pour les classes ouvrières. Dans chaque cas j'ai cherché à me procurer des copies de ces projets de loi le pius tôt possible après qu'ils étaient déposés et, chaque fois que j'ai pu en avoir, je les ai adressées aux secrétaires des différentes associations ouvrières établies par tout le pays. Quand je ne pouvais pas me procurer ces copies, j'envoyais le titre des projets de loi, afin de donner au moins une idéo de la nature des mesures nous intéressant que la Chambre était à discuter. Chaque fois que j'envoyais ainsi aux secrétaires les copies ou les titres de projets de loi, je les priais de les soumettre à leurs sociétés et, si on les approuvait, de faire adopter des résolutions confirmant cette approbation et d'en adresser copie aux députés des comtés respectifs de ces associations. On a répondu partout à mon appel, car peu de jours après, les résolutions arrivaient de toutes les parties du pays, demandant l'adoption des mesures en question et leur mise en vigueur. Il me fait plaisir de constater que ces résolutions ont produit leur bon effet chez plusieurs membres de la Chambre qui, apparemment, ignoraient même l'existence des associations ouvrières dans leurs comtés. dans leurs comté

dans leurs comtés.

L'honorable Sir John Thompson, ministre de la justice, a déposé, ainsi qu'il l'avait promis, à la session précédente, un amendement à l'acte amende régissant la loi criminelle, amendement ayant pour but de mieux protéger les membres des associations ouvrières et qui se lit comme suit:

"2. Aucune poursuite ne pourra être maintenue contre un membre d'une association ouvrière pour conspiration pour faire un acte quelconque, ou donner lieu à un acte quelconque, ou pour négligence, ou refus ou omission de faire un acte quelconque, ou pour causer ou donner lieu à la négligence, au refus ou à l'omission de faire un acte quelconque, à moins que cet acte, ou cette negligence, ou ce refus, ou cette omission, selon lè cas, ne soit une offense punissable par la loi."

A la demande du comité les honorables députés qui proposaient l'adoption du projet de loi ont bien voulu substituer le mot "statut," au mot "loi," qui termine la clause précitée.

L'honorable M. Colby a déposé un projet de loi intitule "Acte pour amender l'acte régissant les matelots," chap. 74 des Statuts Refondus du Canada. Le nouveau projet

de loi se lit comme suit:

"1. La clause 118 de l'"Acte des matelots," chap. 74, Statuts Refondus, est par le présent amendée en rayant les mots suivants de la quatrième et de la cinquième lignes "ou à être révoqué par certiorariou autrement, dans n'importe quelle cour supérieure de Sa Majesté."

Majesté."

L'amendement précité, qui s'applique aux provinces de Québec, de la NouvelleEcosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Edouard et de la Colombie-Anglaise,
ne s'applique pas, tel que demandé, à la province d'Ontario. Il ne donne pas, non plus,
aux matelots le droit d'appel. L'acte qui s'applique à la province d'Ontario est au chap.

75 des Statuts Refondus, clause 14, et l'amendement en question ne l'affecte en rien.

M. Taylor a déposé un projet de loi intitulé "Acte pour empêcher l'importation et
l'immigration des étrangers, par contrat ou engagement, peur les faire travailler au
Canada." Ce projet de loi a rencontré l'approbation de presque toutes les organisations ouvrières du Canada. Après discussion, ce projet de loi a été défér à un comité
spécial, ayant pouvoir de prendre des dépositions s'y rattachant et instruction de faire
rapport. Une copie du projet de loi, des dépositions données devant le comité spécial,
et de la recommandation de ce comité et de la décision de la Chambre relativement au
projet de loi, est déposée ici.

et de la recommandation de ce comité et de la décision de la Chambre relativement au projet de loi, est déposée ici.

L'honorable M. Chapleau a déposé un projet de loi intitulé "Acte à l'effet de pourvoir à la collection et à la publication d'une statistique ouvrière," mais dont je n'ai pu me procurer copies que quatre jours a vant ses deuxième et troisième lectures. Mais le même jour que j'cus ces copies, j'eus nne entrevue avec l'honorable M. Chapleau et je le priai de faire amender le projet de loi de manière à être plus profitable à ceux qui en avaient le plus besoin. N'ayant pas reçu de réponse favorable de l'honorable ministre, je m'adressai alors au Dr. J. H. Wilson, député de East Elgin et lui demandai de vouloir bien présenter les amendements que je voulais, ce à quoi il consentit bien volontiers. Presque tous les amendements proposés par M. Wilson avaient été, en dernier ressort, acceptés par l'auteur de la mesure avant qu'elle fût adoptée comme loi. Copie du troiet de loi et de ses amendements est aussi déposée devant vous.

Mr. Purcell a déposé un projet de loi à l'effet de protéger les ouvriers employés par les entrepreneurs et autres personnes à la construction des chemins de fer, etc. Ce projet de loi a aussi été déféré à un comité spécial et il n'en a plus été question à la Chambre.

Le projet de loi de M. H. H. Cook, à l'effet de pourvoir à l'examen des personnes

Le projet de loi de M. H. H. Cook, à l'effet de pourvoir à l'examen des personnes qui ont la charge de machines à vapeur stationnaires, chaudières, etc., n'a pas été ramené devant la Chambre pour la deuxième lecture. Un autre projet de loi déposé par le même député, concernant le service civil, a amené toute une discussion à sa deuxième lecture et, finalement, il a été retiré.

Le projet de loi de M. N. Clarke Wallace à l'effet d'amender la Loi contre les

Monopoles, a été adopté par la Chambre des Communes, mais il n'a pas obtenu la sanc-

tion du Sénat, bien qu'il cût été deux fois diseuté par cette Chambre Haute. La conséquence en est que la loi reste ee qu'elle était en 1889.

Lors de la visite à Ottawa des Frères March, Jobin et Brennan, membres du Comité Exécutif, nous avons eu ensemble une entrevue avec les ministres et députés suivants: le Très Honorable Sir John A. Macdonald, l'honorable Sir John Thompson et MM. Carling et Tupper. Nous avons insisté auprès d'eux sur la justice qu'il y avait de eesser d'aider pécuniairement au transport des ouvriers étrangers, ajoutant que, si l'on a besoin de monde au Nord-Ouest, on devrait donner la préfèrence à nos cityens, en leur aidant suffisamment à s'établir comme cultivateurs. Nous avons appuyé aussi sur l'urgence qu'il y avait d'amender la Loi contreles Monopoles, de manière a en éluder tout ee qui regarde les organisations ouvrières; sur la nécessité de substituer le mot "statut" au mot "loi "dans l'amendement de la Loi Criminelle; cur le besoin d'avoir des inspecteurs pour faire observer les lois concernant les navires; enfin sur la nécessité d'adopter une loi forçant les navires, quand îls font leur chargement ou leur déchargement, à avoir un outillage assez fort et assez complet pour préserver les hommes employés à ces ouvrages de tout aceident.

Sur la demande et à la suggestion du Comité Exécutif, qui était accompagné du Frère George Warren, de l'Union des Cigariers de Montréal, Thonorable M. Costigan a déposé en Chambre et fait adopter comme loi un acte pourvoyant à la destruction des boites de eigares, quand elles sont vides. Cette loi si nécessaire et si juste protège, dans une grande mesure, et les membres des unions des eigariers, et le publie en général, contre la mise en vente de cigares inférieurs dans des boites qui n'avaient contenu auparavant que des cigares de première elasse.

Les deux rapports ei-dessous sont déposés collectivement par le sous-comité de la latin de passage aux immigrants de l'étranger, que ee soient des adultes ou des enfants.

Les deux rapports ei-dessous sont déposés collectivement par le sous-comité de la province de Québee et celui de la province d'Ontario :-

province de Québee et celui de la province d'Ontario :—

L'Exécutif de la province de Québee a l'honneur de faire rapport que, des diverses résolutions adoptées à la dernière session du Congrès, il a cru devoir en choisir cinq, dans l'intention de les soumettre à la sérieuse eonsidération du Gouvernement Provincial et de la Législature et, si possible, de les faire adopter comme lois. Ces mesures sont : Un Acte de Responsabilité des Patrons, Acte des Priviléges des Artisanset des Journaliers, la nonination d'un accusateur ou d'accusateurs publics, la modification de la Loi des Jurés de manière à élever la rétribution des jurés à \$2 par jour, et une autre modification de loi à l'effet de limiter, pour le lieutenant-gouverneur et les maires des municipalités, le pouvoir d'appeler les troupes dans les cas d'émoute. Conformément à cette décision, le comité a demandé et obtenu une entrevue avee le Premier Ministre et son gouvernement. Cette entrevue a cu lieu au Palais de Justice de Montréal, le 6 novembre dernier, et tous les membres du comité étaient présents. On y a demandé formellement que les mesures précitées fussent adoptées comme lois, et vos représentants ont appuyé de leur mieux leur demande. Le gouvernement n'a fait aucune promesse définitive, mais on nous a demandé de soumettre par écrit nos demandes aussitôt que possible, ce qui a été fait et dont on a tenu compte. A part cela, pas moins de deux cent-quinze requêtes ont été préparées par quarante-trois différentes organisations ouvrières et déposées devant la Législature, sollieitant sa considération. En dépit de toutes ces démarches, il n'y a eu aucun résultat pratique, excepté en ce qui concerne la rétribution des jurés. La loi a été amendée de façon à allouer une plastre par jour aux jurés résidant dans les villes et une plastre et cinquante centins aux jurés demeurant à la campagne et venant servir dans les villes, soit une augmentation de cinquante centins par jour pour tous. Une clause a aussi été ajoutée plaçant la rétribution des tétnoins sur la dans l'intérêt des ouvriers :

Acte pour amender l'Acte 556 du Code de Procédure Civile, relativement à la saisie des effets de ménage; pour amender l'Acte 3026 des Statuts Refondus de Québec, relatif aux employés des manufactures; pour amender la loi relative à la protection des personnes employées dans les manufactures; et un Acte relatif à la protection des personnes employées à la construction des chemins de fer autorisée par un Acte de la Législature de Ovébec. ture de Québec.

Le comité, quoique n'ayant pas eu tout le succès qu'il désirait, espère qu'on obtien-dra plus, prochainement, en profitant de l'expérience de l'année dernière. Il recom-mande done au nouveau comité de coutinuer le travail commencé jusqu'à ce que nos législateurs aient accordé ee que demandent les ouvriers organisés de la province de Québee.

Le comité, tout en rappelant que le gouvernement, à la demande des organisations ouvrières, a ouvert des écoles du soir dans les villes de Montréal et de Québec, désire aussi mentionner le fait que le travail organisé a remporté une vietoire en élisant un représentant ouvrier pour la division No. 1 de la ville de Montréal, dans la personne de M. Joseph Béland, président du Congrès Central des Métiers et du Travail de Montréal et briquetier de son métier.

En terminant, le comité désire ajouter qu'il a aidé de tout son pouvoir à la distri-bution et à la présentation de requêtes au Parlement Fédéral demandant une législa-

t'on en faveur des ouvriers, et qu'il s'est toujours montré empressé chaque fois que notre infatigable président, M. J. T. Carey, l'a appelé pour travailler au succès de la eause ouvrière.

Le sous-comité de l'Exécutif, qui avait pour mission, durant l'année écoulée, de hâter en même temps que de surveiller la législation en faveur des travailleurs à la Législature Provinciale d'Ontario, a l'honneur de faire rapport comme suit :

Nous constatons que, depuis 1872, quand le travail organisé, dans Ontario—et, de fait, au Canada—a commencé à figurer comme un facteur dans le domaine de la politique militante, des différentes lois adoptées par la législature de cette province, trente-neuf ou quarante ont plus ou moins d'intérêt ou d'importance pour les ouvriers de la province. Au nombre de ces lois, nous croyons devoir mentionner les suivantes:

- 1873—" Acte pour faciliter les arrangements entre patrons et employés pour la participation aux profits."
 - "Acte des Arbitrages de Métiers." Cette loi a pour effet de faciliter le réglement des difficultés entre patrons et employés.
 - "Acte à l'effet d'établir des priviléges en faveur des Artisans, Machinistes et autres ouvriers."
- 1874—" Acte à l'effet d'amender la loi relative à la saisie pour dettes, en ce qui concerne les gages et salaires des Artisans et autres ouvriers." Cette loi exempte les gages de la saisie jusqu'au montant de \$25, excepté dans le cas de dettes de pension ou de logement.
 - "Acte concernant les Ecoles Industrielles. "Cette loi pourvoit à la réclamation et à l'entretien des enfants trouvés quétant, recevant des secours, errant sans asile ou sans gardiens, abandonnés, negligés par leurs parents ou leurs gardiens, etc.
- 1878—" Acte à l'effet d'amender l'Acte des Priviléges des Artisans." Le préambule de cet acte comporte que "attendu qu'il est opportun de MIEUX PROTEGER les gages des artisans, des journaliers et de tous ceux qui fournissent les matériaux, que ne le fait actuellement la loi," Sa Majesté décrète, etc.
- 1880—" Acte à l'effet de protéger les effets des pensionnaires ou occupants de chambres contre la saisie pour loyer dû au propriétaire.
 - "Acte concernant les cotisations et exemptions municipales." La clause 4 de cet acte décrète que "la déduction de \$400 du revenu d'une personne qui a un revenu excédant ce montant ne sera pas faite si le revenu excède \$1,000.
- 1881—" Acte à l'effet de pourvoir à la sûreté des employés de chemins de fer et du public." Le préambule de cet acte comporte que "attendu que les fréquents accidents qui arrivent aux employés des chemins de feret aux autres personnes sont dus à la négligence des compagnies de chemins de feret aux autres personnes sont dus à la négligence des compagnies de chemins de feret aux autres personnes moyens suffisants de protection contre ces accidents," des dispositions sont faites à la loi relativement aux crapandines, rail-mobiles, rails de garage, chars à frets, etc. La loi pourvoit aussi à ce que tout chemin elevé ou pont élevé, ou toute autre construction au-dessus d'un chemin de fer * * * * ait "un espace ouvert et libre de pas moins de sept pieds au-dessus du char à fret le plus élevé."
 - "Acte à l'effet d'amender la loi assurant aux femmes et aux enfants le bénéfice de l'assurance sur la vie des maris ou des parents."
- 1882—" Acte à l'effet d'établir un Bureau d'Industrie." Ce bureau est d'une grande utilité en ce qu'il recueille et donne des informations précieuses et sûres relativement au travail, aux taux des gages, etc., dans Ontario.
 - "Acte à l'effet d'ajonter de nouvelles dispositions à la loi des Priviléges des Artisans et Journaliers."
 - "Acte à l'effet de pourvoir à l'établissement de bibliothèques gratuites." Cette acte décrète que, sur demande faite au conseil, signée par pas moins de cent électeurs dans unc cité, pas moins de soixante dans une ville, et pas moins de trente dans un village incorporé, le conseil pent adopter un règlement accordant la demande de l'établissement d'une bibliothèque gratuite.
- 28.4.5." Acte à l'effet d'amender l'Acte des Priviléges des Artisans." Et de plus pour améliorer cette loi importante.
 - " Acte à l'effet d'assurer aux femmes et aux enfants le bénéfice de l'assurance sur la vie."
 - "Acte à l'effet d'étenare les dispositions du Statut Refondu concernant les maîtres et les serviteurs." En vertu des dispositions de cet acte, des procé-

dures peuvent être intentées dans le délai d'un mois après que l'engagement on l'emploi a pris in, ou après le délai d'un mois après l'adoption de l'acte comme loi. Les diverses dispositions de cette ioi, aussi bien que ses avantages, sont trop connus aujourd'hui pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'énumération ici.

- 1885—"Acte reiatif aux gages." Cet acte décrète que, dans le cas de cession d'un immeuble ou de biens personneis au bénéfice des créanciers, le procureur paiera, avant les réclamations des créanciers ordinaires et généraux de la personne faisant cession, les quyes ou le salaire de toutes les personnes employées, on de celles qui étaient employées depuis un mois avant la cession, pour un montant n'excédant pas trois mois de gages ou salaire, et ces personnes auront droit de colloquer comme créanciers ordinaires ou généraux pour la balance de leurs réclamations, s'ils en ont. La loi a une disposition semblable qui s'applique au partage de l'actif d'une compagnie en liquidation en vertu de l'"Acte de Liquidation des Compagnies à Fonds Social," aussi bien qu'au règlement des réclamations en vertu de l'"Acte pour venir en aide aux Créanciers." Les dispositions de l'"Acte relatif aux Gages," précité, s'appliquent à tous ceux qui travaillent à gages—soit à la journée, soit à la semaine, soit au mois, soit à la pièce.
 - "Acte à l'effet d'amender la loi relative aux franchises et à la représentation du peuple." Cette loi donne le droit de franchise à ceux qui travaillent à gages et qui gagnent \$250 par année, et partiè de ce montant peut être sous forme de pension ou de logement.
- 1886-"Acte à l'effet d'amender l'Acte des Franchises et de la Représentation de 1885."
 En vertu de cet amendement "tout voteur ayant droit de vote dans une cité ou dans une ville pourra, le jour de la votation, dans le but de voter, s'absenter de tout service ou emploi dans lequel il sera engagé, de midi à deux heures, et ce voteur n'encourra, pour son absence, aucune pénalité, et ne souffrira ou n'encourra aucune réduction des gages ou de la rémunération auxquels, sans cette absence, il aurait eu droit," etc.
 - "Acte à l'effet d'amender le Statut Refondu relatif aux maîtres et aux serviteurs." Cet acte modifie la loi dans l'intérêt des serviteurs. Il contient cette disposition que "tout engagement cu marché, verbal ou écrit, exprimé ou tacitement reconnu, qui pourra, à l'avenir, être conclu entre une personne et une autre personne qui ne résidera pas au Canada, pour l'accomplissement d'un travail ou service, ou ayant rapport à l'accomplissement d'un travail ou service par cette autre personne, dans la province d'Ontario, et fait comme ci-haut indiqué, antérieurement à la migration et à la venue au Canada de cette autre personne pour le travail ou service de laquelle il y a contrat, sera nul et de nul effet contre la personne qui émigre ainsi."
 - "Acte à l'effet d'assurer un dédommagement aux ouvriers, dans certains eas."
- 1887—" Acte à l'effet d'amender l'Acte des Priviléges des Artisans," en ajoutant à la clause 6 de cet acte les mots suivants : " mais ce privilége, durant les dites périodes, aura la même priorité pour toutes fins, avant comme après l'enregistrement.
 - "Acte à l'effet d'amender l'Acte de Dédommagement aux Ouvriers pour blessures," en y retranchant les mots "laps d'une année du et après le commencement d'icclui" et en les remplaçant par les mots "premier jour d'avril, en l'année mil huit cent quatre-vingt-huit." Par l'Inscrtion des mots précités, la loi s'applique à la compagnie du chemin de for du Grand Tronc, qui était exemptée en vertu de l'Acte antérieur à 1886, de façon à permettre aux employés de cette compagnie de répondre à une série de questions dictées par un comité de la Législature, quant à la valeur, pour ces employés, du système d'assurance en rapport avec cette compagnie de chemin de fer. Cet amendement étend aussi les dispositions de l'Acte de 1886 de façon à ce qu'il puisse s'appliquer à d'autres employès que ceux qui appartiennent à l'association d'assurance de la compagnie du Grand Tronc.
 - "Acte relatif à la Saisie pour Loyer ou Taxes." Cet acte exempte les meubles et effets de la saisie, excepté dans des cas prévus par l'acte.
 - "Acte relatif à l'Exemption de la Saisie-Exécution," en vertu duquel les vêtements, certains effets de ménage et articles nécessaires, etc., sont exemptés de la saisie et de la vente dans n'importe quelles circonstances.
 - "Statuts Refondus d'Ontario, chap. 193." Exemption de Taxes: "Le revenu de toute personne découlant de ce qu'elle gagne, pour 7u qu'il n'excède pas \$700; le revenu annuel de toute personne au montant de \$400, pourvu qu'il n'excède pas \$1,000. Toute personne inscrite sur le rôle comme travaillant à gages aura droit à l'exemption prévue dans cette sous-section, en ce qui concerne les gages ou revenus."

- 1888—" Acte à l'effet d'établir le Suffrage Universel pour l'Assemblée Législative."
 - "Acte à l'effet de régler la fermeture des ateliers et les heures de travail dans-ces ateliers pour les enfants et les jeunes personnes."
 - 'Acte à l'offet d'amender l'Acte des Bibliothèques Gratuites," en ajoutant à la sous-section 2 les mots suivants : "On pourra établir aussi des écoles du soir pour les artisans et les ouvriers, pour telles branches qui pourront donner une plus grande connaissance des arts mécaniques et manufacturiers."
- 1889—" Acte à l'effet d'amender l'Acte des Manufactures d'Ontario." Cet amendement appique la ioi là où cinq (au lieu de vingt) ou plusieurs personnes sont em
 - "Acte à l'effet d'amender i'Acte des Règiements des Ateliers d'Ontario, ainsi que pour étendre ses dispositions.
 - Acte pour la mise en viguour des Ordres en vertu de l'Acte relatif aux Maitres et aux Serviteurs." En vertu de cet acte, quand une personne obtient un jugement pour gages devant un Magistrat de Police, ce dernier a le même pouvoir et la même autorité d'obliger au palement qu'un juge d'une Cour de Division dans les cas semblables.
 - Acte à l'effet d'amender i'Acte de Dédommagement aux Ouvriers pour Blessures,' tel que l'expérience l'a démontré et dans le sens impliqué par l'Acte en première instance.
- 1890—" Acte relatif aux Règlements des Mines." Cette mesure s'appiique à toutes les mires où six ou plusieurs personnes sont employées, et défend l'emploi de tout garçon agé de moins de quinze ans dans une galerie souterraine. Elle décrète aussi qu'aucune fille ou femme ne sera employée au travail des mines, ou à cette fin dans les mines ou aux alentours. De pius, aucun garçon de quinze ans ou âgé de moins de dix-sept ans ne travaillera aux mines dans une galerie souterraine pius de huit heures par jour, ou plus de quarante-huit heures dans une semaine. dans une semaine.
 - "Acte à l'effet de simplifier la procédure nécessaire à l'exécution des priviléges des artisans." Cette loi décrète que, au lieu de porter sa cause devant les cours ordinaires, un ouvrier peut produire un état de réclamation au bureau d'un mattre ou arbitre officiel ayant juridiction, lequel a les mêmes pouvoirs qu'un juge dans ces cas, et la conséquence de ce privilége est que l'on évite les frais onèreux d'une poursuite judiciaire et que le plaignant peut plaider lui-même.
 - "Acte à l'effet d'amender l'Acte des Privilèges des Artisans," en faisant de nou-veaux changements et de nouvelles additions à la loi relative aux privilèges des artisans et des journaliers.
 - "Acte à l'effet d'amender l'Acte d'Arbitrage des Métiers," de façon à ce que "les patrons et ouvriers faisant l'engagement ou niemorandum mentionné dans la clause 3 de cet Acte puissent, par ce memorandum où engagement, autoriser ie dit Bureau à établir un taux de gages ou prix du travail ou de la maind'œuvre auquel les ouvriers seront payés à l'avenir."

En ce qui regarde spécialement la législation de la session de 1890, le comité désire témoigner de la bienveillance toujours égale du procureur-général Mowat à notre égard, en même tenips que de celle de ceux de ses collègues avec lesquels le comité a eu acs entrevues, en n'importe quel temps, relativement à législation désirée ou dans l'intention de faire des suggestions relatives aux mesures à l'étude durant la session. Il nous fait plaisir de pouvoir faire rapport, aussi, que le gouvernement, dans la piupart des cas, reconnaissant la justice de nos demandes, en a fait ses propres mesures.

mesures.

Quoi qu'il en soit, il reste encore beaucoup à faire. Premièrement, voir à ce que ies lois concernant les classes ouvrières, autant que les circonstances purement iocalcs le permettront, soient ies mêmes dans toutes les provinces du Canada; et, secondement, travailler à ce que les nouvelles lois, tout en n'etant pas au détriment des intérêts généraux du pays, améliorent davantage la condition des travailleurs du Canada. Nous désirons aussi appuyer sur le fait que le Congrès ou les organisations ouvrières provinciales ou locales devraient prendre les mesures nécessaires pour se procurer les fonds suffisants pour porter devant les cours de justice, quand on le jugera à propes ou nécessaire, jusqu'à jugement, les causes si communes d'infraction aux lois, aussi bien que pour en appeier aux tribunaux supérieurs quand il semblera que la justice l'exige et que ceux qui souffriront de ces infractions ne seront pas on mesure, financièrement parlant, d'agir par eux-mêmes. Sous ce rapport, il n'est que juste de rappeier que le Procureur-Générai d'Ontario, à la demande des ouvriers organisés, a, dans plus d'un cas, pris lui-même l'initiative pour maintenir, et la lettre, et l'esprit de la loi, relativement aux cas précités.

Le sous-comité désire aussi témoigner de son appréciation de la bienveiliante attention apportée par le capitaine Wm. Garson, M. P. P., pour le comté de Lincoln, dans

ia dernière Assemblée Législative de cette province, à toutes les questions relatives aux intérêts des classes ouvrières qui sont venues devant la Chambre, à chacune de ses sessions. Il s'est toujours tenu à la disposition de vos représentants et ses services ont été, dans maintes occasions, d'une vaieur incalculable.

Le Comité Exécutif désire, en terminant, offrir ses remerciements au Comité des Impressions de la Chambre des Communes, et en particulier à l'honorable Mackenzie Boweil, pour ieur bienveillant empressement à iui procurer copies de tous ies documents publics, ainsi que copies des débats de la Chambre des Communes et du Sénat.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé),

J. T. CAREY, président. URBAIN LAFONTAINE. P. J. JOBIN. M. H. BRENNAN. Louis Z. Boudreau. CHAS. MARCH. DAVID R. GIBSON. Jos. T. CROZIER. GEO. W. DOWER, secrétaire.

Proposé par M. Hastings, appuyé par M. Joe T. Gilmour, et résolu :

Qu'un comité soit nommé pour considérer et faire rapport sur les informations qu'il conviendrait d'obtenir, dans i'intérêt des classes ouvrières du Canada, par l'entremise d'énumérateurs à être nommés pour la collection de la statistique du recensement.

Le président nomme MM. R. Giockiing, de Toronto, Ingram, de Saint Thomas, A. R. Macdonaid, d'Ottawa, Boudreau, de Montréal, O'Donoghue, de Toronto, et Eiliott, de Port Perry, pour composer ie dit comité.

roposé par M. Bartiey, appuyé par M. O'Donoghue:

Qu'un comité de trois membres soit nommé pour prendre en considération i'oppor-tunité d'élaborer un programme ouvrier pour les prochaines élections fédérales.

Proposé en amendement par M. Ingram, appuyé par M. McLean:

Que cette proposition reste sur ie bureau jusqu'à jeudi matin.

Proposé en amendement à l'amendement par M. Jury, appuyé par M. Hastings:

Que le rapport de cette session du Congrès soit le programme politique pour les pro-chaînes élections fédérales.

Le vote est pris et l'amendement à l'amendement est adopté.

Advenant six heures, la séance est ajournée jusqu'à mercredi matin, à neuf heures.

DEUXIEME JOUR.

Le président Carey ouvre la séance à 9 heures a. m.

Le comité des Lettres de Créance présente un rapport favorable concernant les lettres de créance de MM. James A. M. Jacques et Antoine Choquette, de l'Union Typographique d'Ottawa, et de M. H. T. Ponsford, de l'Union des Briquetiers de Saint

Sur proposition, ce rapport est adopté.

Le Comité des Ordres Permanents et des Résolutions présente son premier rapport, qui se lit comme suit :

Aux Directeurs et aux Membres in Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

MESSIEURS,—Le Comité des Ordres Permanents et des Résolutions a i'honneur de faire rapport qu'il a éiu M. Thomas Salmon président et M. David Hastings secrétaire. Le comité a l'honneur de faire rapport, de plus, qu'il a pris en considération le

discours que vous a fait M. le président Carey et qu'il approuve les recommanda-

tions y contenues concernant l'opportunité d'avoir un représentant accrédité du travail orgenisé dans la Capitale, durant les sessions du Parlement du Canada, et qu'il importe aussi d'avoir dans le Comité Exécutif trois membres de chacune des provinces d'Ontario et de Québec, lesquels seront chargés de veiller à la législation concernant les classes ouvrières dans leurs provinces respectives.

Le tout respectueusement soumis.

THOMAS SALMON, président.
JOSEPH BÉLAND.
LUC ROUTIER.
GEORGE BARTLEY.
DAVID HASTINGS, secrétaire.

Proposé par M. Parr, appuyé par M. Joe T. Gilmour, et résolu :

Que le président nomme un Comité de Remerciements, composé de trois membres. Le président nomme M. Boudrcau, de Montréal, M. John Armstrong, de Toronto, et M. Desjardins, de Québec, pour former le Comité des Remerciements.

Proposé par M. Parr, appuyé par M. Joe T. Gilmour, ct résolu :

Que l'élection des directeurs soit un ordre du jour spécial, pour jeudi après-midi, à deux heures.

Lecture est donnée de la communication suivante du Conscil Central des Métiers et du Travail de Victoria :

VICTORIA, C.A., 25 Août, 1890.

Au Président et aux Membres du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

MESSIEURS,—A la dernière séance de l'Assemblée des Métiers de Victoria, j'ai été chargé de vous exprimer le regret qu'éprouve l'assemblée de ne pas être représentée au Congrès, et de vous souhaiter que toutes vos délibérations aillent au gré de vos désirs.

On a jugé bon aussi d'attirer votre actention sur l'augmentation récente de la population chinoise, déjà trop grande au Canada. Cette affluence, sans doute, peut être attribuée aux lois exclusives récemment adoptées par les Etats-Unis, mais il est en même temps évident que les capitalistes de la Colombie Anglaise favorisent l'immigration chinoise, au grand détriment du travail honorable des blancs. Les chinois envahissent graduellement, mais sûrement les canaux d'où les ouvriers blancs tirent leur subsistance, et leur influence sur le prix du travail est partout évidente. Leur influence, aussi, sur les mœurs de la jeune population des blancs est un autre côté de la question que l'on ne devrait pas laisser passer inaperçu. Des milliers de jeunes gens de la Côte du Pacifique, aujourd'hui ruinés physiquement et moralement, peuvent attribuer leur épuisement aux Chinois, qui leur ont enseigné la terrible habitude de fumer de l'opium. Cette pratique est devenue si commune, qu'elle a cessé d'être un objet d'étonnement et d'horreur. Le gouvernement canadien, assurément, ne doit pas être assez insensible aux destinées du Canada pour laisser subsister plus longtemps un aussi triste état de choses. Une législation aussi exclusive que celle adoptée par les colonies australiennes aurait, sans nul doute, l'effet désiré. Sitôt que les troubles qui existent actuellement aux mines de charbon de Wellington auront cossé, l'Assemblée des Métiers de Victoria s'occupera de la question des Chinois, dans le but d'obtenir une législation la concernant, car ce n'est que par les lois que les droits des ouvriers blancs seront sauvegardés. Le sentiment unanime, parmi les ouvriers organisés de Victoria, est fortement en faveur d'une loi d'immigration restreinte a appliquer à tous les pays. Ce ne serait là, croyons-nous, qu'une juste reconnaissance des droits des classes ouvrières du Canada.

J'ai aussi reçu instruction d'appuyer sur le fait qu'il y a actuellement une grève aux mines de charbon de Wellington, C. A. L'avenir des ouvriers organisés de cette province dépend, en grande partie, du succès ou de l'insuccès de cette grève. Si les propriétaires des mines, qui représentent un capital approximatif de \$20,000,000, l'emportent sur leurs employés, il est à craindre que d'autres corporations rengagent une nouvelle guerre contre les droits du peuple. Il y a, dans la province, environ deux cents hommes en grève, qui vivent du produit du travail organisé. L'hiver approche

et ll est à craindre que l'assistance que ces grévistes reçoivent sous forme de cotisations ne suffise pas tout le temps à leurs besoins. Si la situation venait à empirer, il est à espèrer que les différentes unions ouvrières du Canada n'hésiteront pas à envoyer chacune leur part de secours aux mineurs en grève. C'est pourquoi l'Assemblée des Métiers de Victoria désire recommander le cas des grévistes à la sérieuse considération des délégués présents au Congrès, dans l'espérance que, dans le cas où les grévistes de Wellington feraient aux associations respectives de ces délégués queiques légères demandes, lls seraient bien accueillis de leurs frères et que ceux-ci répondraient avec gépérosité.

Je demeure, messieurs, votre tout dévoué,

DAVID M. CARLEY, Secrétaire. Ass. des M. de V.

Proposé par M. O'Donoghue, appuyé par M. J. H. Gilmour: Que la communication soit acceptée et déférée à un comité spécial.—Adopté. Lecture est donnée de la lettre et de la circulaire suivantes;

Montréal, 1er Septembre, 1890.

M. GEO. W. DOWER,

Secrétaire du Congrès des Métiers et du Travail, Ottawa.

CHER MONSIEUR.—J'al l'honneur de vous adresser le prospectus d'un nouveau journal ouvrier qui sera publié iel. Les promoteurs ae la nouvelle entreprise sont des imprimeurs unionistes, ci-devaut employés au *Herald*, qui se sont fornés en syndicat. En leur nom, j'ose solliciter de votre sympathie bien connue et de votre dévouement à la classe ouvrière, de l'encouragement pour notre entreprise.

Seriez-vous assez bon de porter le falt à la connaissance des délégués au Congrès et les engager à nous encourager de quelque façon? Toute alde que vous pourriez nous apporter ainsi sera acceptée avec reconnaissance.

M. Boudreau, un de nos représentants au Congrès, vous donnera de plus amples explications touchant notre position et nos besoins.

A vous fraternellement,

DAVID TAYLOR.

B. P., Botte 1134.

(CIRCULAIRE.)

Aux ouvriers de la ville de Montréal :

Confrères ouvriers,—Les événements dont on a été témoin récemment ont démontré jusqu'à l'évidence ce fait que les intérêts des classes cuvrières ne sont suffi samment défendus par aucun des journaux ouvriers déjà existants. Bien que certains journaux fassent mine de plaider et faveur de la cause ouvrière, il est inutile de rappeler que, quand survient une crise, il y a reculade complète, ou bien les difficultés restent complètement ignorées. La presse nouvelliste de cette ville à à s'occuper de tout autre chose que des droits des travailleurs. Exemples, la grève des chargeurs decharbon et les mesures prises par les propriétaires du Heraid contre leurs imprimeurs congédiés. Si les travailleurs unionistes avalent adopté la tactique du boycottage employée par les marchands de charbon, ils auraient été condamnés sans merel par la presse ; mais pas un not n'a été écrit pour censurer le manifeste injuste et tyrannique laucé par les marchands de charbon, lequel contenait une menace directe pour le cas où l'on ferait quelques concessions.

Pour remédier à un tel état de choses, on propose, moyennant un encouragement suffisant, de fonder en cette ville un journal 'hebdomadaire pour commencer) qui aura pour titre *The Echo*. Le nouveau journal commencera à paraître dans la première semaine d'octobre et il consistera en un exposé des vues et des principes des ouvriers organisés. Il aura pour mission d'appuyer toutes les mesures ayant pour but l'amélioration et l'avancement des classes ouvrières; aussi de combattre pour faire disparaître

toutes les injustices faites aux ouvriers, comme classe, et, en général, d'assurer au travail la juste reconnaissance de sa valeur dans les mains des capitalistes. Quoique ne voulant pas amoindrir la pulssance et l'influence de la richesse, il saura maintenir l'intelligence et le mérite comme la vrale marque de la suprématie. L'Echo sera aussi suffisamment rempii de nouvelles intéressantes et vraies concernant les ouvriers, tant du pays que de l'étranger.

Bien que les celonnes de l'*Echo* soient en grande partie consacrées aux questions plus spécialement en rapport avec le bien-êtra des classes ouvrières, ses propriétaires feront tout leur possible pour en faire une intéressante feuille de nouvelies, en même temps qu'un bon journal de famille, en tout point convenable au foyer de l'ouvrier.

On y diseutera, avec toute la lumière et toute la sagesse possible, ies grandes questions politiques ou autres, les idées émises sur toutes questions devant être en rapport avec l'esprit du siècle dans lequel nous vivons.

Comme la prospérité matérielle des ouvriers de cette province repose sur leur unité d'action et la concentration de leurs efforts, l'*Echo* fera tout son possible pour maintenir la bonne enteute et le sentiment de la fraternité entre les nationalités dominantes.

Les nouvelles du sport recevront aussi une sérieuse attention. Un expert en la matière a promis son précieux concours.

On s'est assuré les servlees d'un homme possédant l'expérience et le talent requis pour la directlon du journal et d'autres écrivains de mérite feront aussi leur part de collaboration. Un personnel suffisant de correspondants blen renselgnés fournira abondamment au journal des nouvelles Intéressantes concernant les diverses branches de l'industrie et il est à espérer que les secrétaires des unions ouvrières, ou tons autres qui seront en mesure de le faire, voudront blen tenir leurs confrères au courant de tout ce qui les concernent, en nous communiquant toutes les informations qu'ils pourraient recueillir.

Abonnement: \$1.00 par an, payable d'avance.

Les éditeurs n'ont pas l'intention de faire payer l'abonnement avant la livraison du premier numéro, mais ceux qui voudraient s'abonner nous obligeraient beaucoup on donnant leurs noms et adresses aux agents du journal, ou en les envoyant directement à l'adresse ci-dessous, aussitôt que possible.

A vous fraternellement,

LES EDITEURS.

Adresse: Botte 1134, Bureau de Poste.

Proposé par M. Boudroau, appuyé par M. O'Donoghue:

Que les communications soient déférées à un comité spécial. Adopté.

Le président nomme M. Joe T. Gilmour, de Toronto, M. Parr, de Toronto, M. O'Donoghue, de Toronto, M. Jobln, de Québee, et M. Dalton, de Montréal, pour former le dit eomité.

Les auditeurs déposent le rapport suivant :

Ottawa, 3 Septembre, 1890.

Au Président et aux Membres du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

Les soussignés, membres du Comité d'Auditlon, ont soigneusement examiné les comptes des recettes et des dépenses, alnsi que les plèces justificatives s'y rapportant, et ils déclàrent avoir constaté que le rapport financier de M. George W. Dower, secrétaire-trésorier, déposé devant ce Congrès, est en tout point cerrect ; que le secrétaire tient les comptes avec soin et d'une manière systématique et que la balance en caisse est de quatre-vingt-quatre piastres et trente-sept centins, pour l'année finie le 31 août dernier.

Nous désirons attirer l'attention des délégués du Congrès sur ee fait encourageant que le nombre des organisations ouvrières qui contribuent au fonds du Congrès a augmenté d'un peu plus d'un pour cent, l'année dernière.

Nous recommandons aussi l'adoption comme pratique, à l'avenir, de ce que recommande le secrétaire-trésorier, tel que contenu dans le quatrième artiele de son rapport,

relativement aux futurs rapports annuels, vu que nous trouvons de fortes raisons au changement proposé.

Il nous fait plaisir d'ajouter que les dépenses nécessairement faites sont marquées

au coin de la plus stricte économie.

Nous conciuons en recommandant instamment qu'une somme de vingt-plastres soit ajoutée au salaire annuel du secrétaire-trésorier, ce qui ne fera pas eucore son salaire proportionné à la somme de travail qu'il a à faire.

Le tont respectueusement soumis.

GEORGE S. WARREN, président. JOE. T. GILMOUR, J. H. MCLEOD, secrétaire.

Proposé par M. David A. Carey, appuyé par M. Malhiot:

Que le rapport des auditeurs solt adopté. Adopté.

Le Comité des Ordres Permanents et Résolutions dépose le rapport No 2 et le Congrès procède à la discussion des résolutions soumises.

Proposé par M. Lafrance, appuyé par M. Warren:

Que le Congrès s'adresse au gouvernement du Canada pour obtenir que le prix de la licence pour la fabrication des cigares, qui est de \$75, soit réduit à \$6, et qu'il n'y ait aucune quantité de tabac spécifiée par mille cigares manufacturés.

La proposition est discutée par MM. Lafrance, Jobin, Warren, Desjardins, O'Donoghue, Lafontaine, Malhiot, Darlington, Jury et Massie, et, finalement, il est proposé en amendement par M. Jury, a puyé par M. Desjardins:

Que la question ne soit pas décidée maintenant, mais qu'elle soit déférée à un comité spécial qui sera chargé de rédigor une proposition en rapport avec les vues du Congrès, le dit comité devant se composer de MM. Warren, Darlington, Ingram, O'Donoghue, Lafrance, Pepin, McLeun et Massie.

L'amendement est adopté.

La résolution suivante est proposée, sur demande du Conseil Central des Métiers et du Travail de Québec et Lévis :

Que le Congrès demande à la Législature de la Province de Québec d'abroger la Loi des Maîtres et Servikeurs de 1881.

La proposition est discutée par MM. Jobin, Jury, Ingram, O'Donoghue, Routier, Lafontaine et Parr, et il est proposé en amendement par M. Parr, appuyé par M. Jury:

Que le nouveau Comité Exécutif de la province de Québec reçoive instruction de présenter à la Législature des amendements à l'Acte des Maîtres et Serviteurs qui solent en faveur des classes ouvrières.

La séance est levée à midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

Le président Carey ouvre la séance à deux heures.

L'on reprend le débat sur la propositon concernant l'Acte des Maîtres et Serviteurs de Québec, et, finalement, l'amendement est adopté.

Proposé par M. Darlington, appuyé pa M. Béland, et résolu:

Que le Congrès, en engageant fortement tous les travailleurs, organisés ou non, à faire tous leurs efforts pour obtenir une réduction des heures de travail, demande que tous les travaux publics, soit pour le municipal, soit pour le provincial, soit pour le fédéral, soient faits à la journée de huit heures,

Proposé par M. Béland, appuyé par M. Darlington:

Que le Congrès demande, par la présente, que le Gouvernement du Canada fasse, aussitét que possible, une offonse criminelle de l'établissement ou l'entretien des agences des $de^{-i}v$ ou privés dans le pays.

U cet proposé ce amendement par M. Elliott, appuyé par M. Strange, que le mot "Parkantent" cet substitué au mot "Gouvernement," et, proposé en amendement à l'amondoment par M. Ingram, appuyé par M. McLean, que les mots "pour n'importe

quelle personne ou quelles personnes" solent insérés après les mots "offense criminelle" dans la proposition principale.

Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Darlington, Boudreau, John Armstrong, Salmon, McLeod, Eiliot, O'Donoghue, McLonald (Cornwall), Strange ot Jobin, l'amendement à l'amendement et l'amendement sont déclarés perdus et la proposition principale adoptée.

Proposé par M. Baker, appuyé par M. Langevin, et résolu :

Que l'on demande au Ministre des Chemins de Fer d'augmenter les gages des journaliers et des charpentiers employés sur le chemin de fer Intercolonial.

Les invitations sulvantes sont déposées et déférées au Comité des Remerciements :

OTTAWA, 3 Septembre, 1890.

M. J. T. Carcy, président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

CHER MONSIEUR,—Le Club de Lacrosse d'Ottawa fait ses courses et ses jeux mensuels à 3 hrs p. ni.. et il a l'honneur d'adresser à votre honorable assemblée une cordiale invitation d'y assister. Espérant voir le plus grand nombre de vos membres possible assister à nos jeux,

Je demeure, etc.,

JOHN C. GRANT, Capt., Club de Lacrosse d'Oltawa.

Au Président et aux Membres du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

MESSIEURS,—Je suis chargé de vous inviter, de la part du Comité de Réception, à prendre part à une promenade on voiture, demain, à l'heure qu'il vous plaira de fixer.

Bien à vous.

ALEX. MACDONALD, Secrétaire du Comité.

3 Septembre, 1890.

Le Congrès lève sa séance à six heures p. m.

TROISIEME JOUR.

Le président Carey ouvre la séance à neuf heures a.m.

Le Comité des Lettres de Créance dépose un rapport favorable teuchant la lettre de créance de M. A. T. Lépine, de l'Assemblée Locale No. 4977, Chevaliers du Travail, Montréal.

Le rapport est adopté.

Le Comité Exécutif dépose le rapport suivant, lequel, sur proposition, est déféré au Comité des Ordres Permanents et des Résolutions :

OTTAWA, 5 Septembre, 1890.

Aux Délégués du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

MESSIEURS,-Le Comité Exécutif a l'honneur de soumettre le rapport suivant :-

Le comité a eu une entrevue avec l'honorable Ministre de la Justice, hier aprèsmidi, à quatre heures, et lui a présenté un exposé de la cause des membres de l'Union Typographique de Montréal, No. 176, actuellement sous l'accusation de conspiration. Après uné discussion sérieuse de la question, Sir John Thompson a promis au comité de s'occuper de la cause et lui a donné l'assurance que, si les accusés étaient déclarés coupables en vertu de la Loi contre les Monopoles, le gouvernement porterait la cause jusqu'aux plus hauts tribunaux.

Respectueusement soumis,

J. T. CAREY, président. GEO. W. DOWER, secrétaire. Lo Comité des Ordres Permanents et des Résolutions recommando ensuito que le rapport soit reçu, adopté et inserit dans le procès-vorbal.

Le Comité des Remerciements dépose le rapport suivant :-

OPTAWA, 3 Septembre, 1890.

Aux Directeurs et aux Membres du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

Le Comité des Remerciements recommando respectueusement que le Congrès accepte l'invitation du Comité de Réception de prendre part à une promenade en voiture, à 9.30 heures.

Respectueusement soumis,

L. Z. BOUDREAU. FRED. DESJARDINS. JOHN ARMSTRONG.

Proposé par M. Boudreau, appuyé par M. John Armstrong: Que le rapport soit adopté.—Adopté. La séance ost levée.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI.

Le président Carey ouvre la séance à deux heures. Lecture est donnée du télégramme suivant de Vancouver, C.A.:

A Geo. W. Dower, secrétaire du Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Vos fraternels témoignages de support et de sympathie dans notre juste lutte pourfaire reconnaître le travail organisé sont hautement appréciés.

TULLY BOYCE,
Président de l'Association des Mineurs.

Advenant l'heure fixée pour l'élection des directeurs, le président nomme les messieurs dont les noms suivent scrutateurs : Patterson, Ottawa ; D. A. Carey, Toronto ; Vézina,. Québec ; Jacques, Ottawa ; Joe T. Gilmour, Toronto.

Ci-suit le résultat du scrutin :

0	
Comme Président—	43
Urbain Lafontaine, de Montréal	
M. Lafontaine est déclaré élu président pour l'année eourante.	00
Comme Vice-Président—	18
John Armstrong, de Toronto	94
A. F. Jury, de Toronto	34
Comme Secrétaire-Trésorier—	
R. R. Elliott, de Port Perry	43
Geo. W. Dower, de Toronto.	39
M. Elliott est déclaré élu secrétaire-trésorier pour l'année eourante.	
Comité Législatif d'Ontario—	
J. T. Carey, de St Catharines	46
Alex. R. Macdonald, d'Ottawa	41
R. Glockling, de Torouto	41
Comité Législatif de Québec—	
· Geo. S. Warren, dc Montréal	37
P. J. Jobin, de Québec	39
Luc Routier, de Québec	41
La séance est levée à 6 heures p.m.	
La beaned est icycl a diction pinn	

SÉANCE DU SOIR.

Le président Carey ouvre la séance à 7.30 heures p.m.

Lecture est donnée du télégramme suivant et, sur proposition, il est décidé de l'insérer dans le proces-verbal :

Au Secrétaire du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

La W. C. T. U. du Canada envoie ses salutations. Est très flère de l'importance du Congrès. Assurément, mes frères, l'organisation a fait beaucoup pour vous ; mais le scrutin encore plus. Le scrutin ne ferait-il pas autant pour les femmes qui travail-lent? Un mot de vetre assemblée en faveur de la tempérance réjouirait fort les femmes qui travaillent pour Dieu, pour la famille et pour l'humanité.

MARY MACDONNELL, Sunnyside.

Proposé par M. R. Glockling, appuyé par M. Darlington, et résolu :

Que le Congrès sympathise cordialement avec les hommes actuellement en grève sur le chemin de fer New-York Central et Rivière Hudson et qui combattent la tentative des capitalistes de leur ravir le droit de s'organiser, dans le but d'améliorer leur condition morale et de se défendre contre l'oppression du monopole, et que le Congrès recommande à toutes les organisations ouvrières d'apporter aux dits grévistes toute l'aide pécuniaire possible, et que copie de cette résolution soit transmise à J. W. Hayes, secrétaire-trésorier général des Chevaliers du Travaii.

Proposé par M. Worr, appuyé par M. John Armstrong, et résolu;

Attendu qu'il est venu à la connaissance du Congrès que la Cie. E. & C. Gurney, fabricants de poèles de Toronto, a, depuis six mois, fait des efforts énergiques et peristants pour écraser l'Union des Moulcurs en Fer No. 28 de cette même ville; et attendu que, dans ce but, M. E. Gurney et ses agents ont parcouru toutes les principales villes des Etats-Unis et, au moyen de menées corruptrives et de faux rapports, ont induit des étrangers à venir supplanter ceux de nos ouvriers canadiens qui étaient à l'emploi de la compagnie en question; qu'il soit en conséquence résolu que nous donnons, par la présente, notre condamnation d'une telle attaque illieite contre la dite union, venant d'une compagnie qui ne cesse de demander bien haut une plus grande protection pour l'industrie de la fabrication des poèles au Canada, et que nous offrons, par la présente, notre sympathie à l'Union des Mouleurs en Fer No. 28 dans sa grande, mais paisible lutte contre le monopole cupide de MM. Gurney & Cic, ; et qu'il soit de plus résolu que nous prions, par la présente, tous les ouvriers, en général, et les ouvriers organisés, en particulier, ue savoir bien faire la distinction entre le produit du travail loyal des unionistes et ceiui du travail inférieur et du travail des enfants, dans le genre de marchandises telles que celles fabriquées par la compagnie Gurney.

Le Comité des Voics et Moyens dépose le rapport suivant :

Aux Directeurs et aux Membres du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

MESSIEURS,—Le Comité des Voies et Moyens recommande que la cotisation par tête reste à huit centius. Nous croyons que le revenu pourra être d'à peu près \$500.

Nous recommandons, de plus, qu'il soit ailoné \$5 au gardien de l'Hôtel-de-Ville, et qu'une somme de \$10 soit votée à M. Lafrance, pour avoir agi comme assistant-secrétaire, et que le secrétaire-trésorier reçoive cette année \$75.

Nous recommandons également qu'on fasse imprimer cinq cents exemplaires du rapport en français et la même quantité que l'année dernière en anglais, soit quinze cents.

R. GLOCKLING. Wm. Darlington. J. Côté.

OTTAWA, 4 Septembre, 1890.

Proposé par M. Darlington, appuyé par M. Jury:

Que le rapport soit adopté.

Proposé en amendement par M. Parr, appuyé par M. Hastings:

Que le rapport soit discuté clause par clause.-Adopté.

Le rapport est alors discuté clause par clause, et M. Parr propose que les chiffres 75 soient remplacés par 50 en ce qui concerne la rémunération à donner au secrétaire-tréso-rier. Le vote est pris et l'amendement est perdu, et le rapport est adopté tel que lu.

Le Comité de la Statistique du Recensement dépose le rapport suivant.

Nous, membres du comité chargé de considérer une résolution proposée par le délégué Hastings, relativement aux questions à demander en faisant le recensement; avons l'honneur de recommander d'adopter la dite résolution ; nous recommandons, de plus, que l'on demande au Gouvernement du Canada de donner à ses employés instruction d'insérer, dans la série de questions à adresser, les suivantes :

- (1) A ceux qui travaillent, combien de jours passés sans ouvrage, durant l'année ?
- (2) A eeux qui vont à l'école, combien de jours absents de l'école durant l'année?
- (3) Si on sait lire?
- (4) Si on sait écrire ?
- (5) Si on sait parler anglais ?
- (6) Si c'est un prisonnier, un accusé, un enfant sans asile ou un pauvre?
- (7) La maison est-elle louée, ou est-elle la propriété du chef ou d'un autre membre de la famille ?
- (8) Si la maison est la propriété du chef ou d'un autre membre de la famille, est-elle libre de toutes créances hypothécaires ?
- (9) Si le chef de la famille est eultivateur, la ferme qu'il eultive est-elle louée, ou est-elle sa propriété ou celle d'un autre membre de la famille ?
- (10) Si la ferme est la propriété du chef ou d'un autre membre de la famille, est-elle libre de toutes créances hypothécaires?
- (11) Si la maison ou si la ferme est la propriété du chef ou d'un autre membre de la famille et si elle est hypothéquée, quelle est l'adresse postale du créancier ou des créanciers hypothécaires?
 - (11a) Quelle est la superficie de la ferme?
 - (12) En ce qui regarde les manufactures, les points suivants :
 - (a) La date de l'établissement.
 - (b) Le genre de manufacture.
 - (c) Le capital versé, et s'il était personnel ou emprunté.
- (d) La valeur du matériel subdivisé en [1] terrain, [2] bâtiments, [3] machineries, [4] matière brute, [5] matière en voie de fabrication, [6] produit manufacturé.
 - (e) Le montant et la valeur du produit annuel.
- (f) Le montant payé pour [1] loyer, pouvoir moteur et chauffage, [2] taxes, [3] assurances, [4] réparations, [5] commission et dépenses du département des ventes, [6] intérêt sur le capital versé, et [7] toutes dépenses diverses non énumérées dans les précédentes.
- (g) Travail et gages; [1] employés, soit ouvriers, ingénieurs, ou autres ouvriers experts, surveillants, contre-maîtres, surintendants, directeurs, commis, vendeurs, gardiens, journaliers, charretiers ou ouvriers secondaires, [2] si employés à la pièce ou à salaire ou à gages; [3] comment payés, à la semaine, à la quinzaine ou au mois; [4] si payés à la pièce, à quel taux; [5] si payés à salaire, donner le taux des gages et le nombre d'employés en moyenne pour chaque taux—si au-dessous de \$5 par semaine, au-dessus de \$5 et au-dessous de \$6 et au-dessous de \$7 et au-dessous de \$7 et au-dessous de \$8, au-dessus de \$8 et au-dessous de \$9, au-dessus de \$9 et au-dessous de \$10, au-dessus de \$12, au-dessus de \$12 et au-dessous de \$15, au-dessus de \$15 et au-dessous de \$25, et au-dessus de \$25; [6] si hommes ou fennmes, et si au-dessous ou au-dessus de seize ans.
- (h) Le no ubre de jours ouvrables en opération, le nombre d'heures dans une journée de travail ordinaire, et si travaillant tout le temps ou une partie de la journée.
- (i) En général, toutes autres informations qui pourraient être de quelque utilité aux classes ouvrières eoncernant les manufacturiers.
 - (13) En ce qui regarde l'agriculture, les points suivants :
- (a) Le montant payé pour gages, y compris l'estimation de la valeur de la pension durant l'année.
 - (b) Les semaines de travail loué sur la ferme, si pour des hommes ou pour des femmes,

si les personnes employées sont mariées ou célibataires, et si elles sont logées dans une maison autre que celle du patron.

Respectueusement soumis,

R. GLOCKLING.

R. R. ELLIOTT.

A. B. INGRAM.

L. Z. BOUDREAU.

D. J. O'DONOGHUE.

Ottawa, 4 Septembre, 1890.

Sur proposition, le rapport est adopté.

Proposé par M. Lafontaine, appuyé par M. Dalton.

Qu'un délégué soit nommé pour prélever une souscription, parmi les délégués au Congrès, en faveur des grévistes du chemin de fer New-York Central.

La proposition est rejetée.

On reprend ensuite la discussion du rapport du Comité des Ordres Permanents e des Résolutions.

Proposé par M. Corriveau, appuyé par M. Keys, et résolu:

Que l'on demande au gouvernement defaire de la Fête du Trave'l une fête nationale

Proposé par M. Lafontaine, appuyé par M. Béland, et résolu:

Que le Congrès demande aux législatures locales d'abolir les droits de péage sur les chemins à barrières.

Proposé par M. O'Donoghue, appuyé par M. Bartley:

Que l'on demande au Gouvernement d'abroger la clause de l'Acte des Matelots qui ôte à un matelot trouvé coupable d'une offense le droit d'en appeler du premier jugement, et de la remplacer par une clause qui accord e le droit d'appel.

A la demande de M. Elliott, qui désire examiner la loi, il est décidé que la proposition soit renvoyée au lendemain.

Proposé par M. O'Donoghue, appuyé par M. R. Glockling:

Attendu que la dépense continue, systématique et de plus en plus grande de grandes sommes des deniers publics pour aider à fairo venir de l'étranger des ouvriers, des journaliers, des pauvres, des indigents, des orphelins et des enfants avant des habitudes vicieuses, corrompues et erminelles, est une injustice grossière aite à la population canadienne, et tout spécialement aux classes ouvrières; qu'il soit résolu que c'est un devoir impérieux pour le gouvernement fédéral de faire cesser cette dépense et, en même temps, d'exercer une stricte surveillance pour prévenir l'introduction au Canada de ces pauvres, indigents, orphelins et enfants aux habitudes vicieuses, côrrompues et criminelles, qu'ils soient envoyés par autorité du gouvernement impérial ou qu'ils nous arrivent autrement.

Avant que le président ouvre la discussion sur la question, M. Jobin propose, appuyé par M. Routier, que la limite du temps pour parler soit suspendue. Après une courte discussion, la limite est fixée à dix minutes.

Proposé en amendement par M. Ingram, appuyé par M. Housen:

Que le Congrès renvoie la proposition à un comité spécial composé de MM. McLeod, O'Donoghue, Elliott, Jury, Jobin, Choquette, R. Glockling et Shaw, le dit comité devant se procurer les documents relatifs à l'immigration au Canada, et, si les documents comportent les allégations de la proposition première, en faire rapport; et, sinon, demander aux proposants de retirer la proposition.

La question donne lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. Ingram, Elliott, Johin, Barnett, Jury, Marks, O'Donoghue, John Armstrong et Garson et, à 10.30 hrs. p.m., la séance est ajournée.

QUATRIÈME JOUR.

Le président Carey ouvre la séance à 9 heures a.m.

Proposé par M. Hastings, appuyé par M. Routier, et résolu :

Que toutes les résolutions pour le Comité des Ordres Permanents et des Résolutions

soient déposées avant onze heures ee matin et qu'aueune autre résolution ne soit reçue après eette heure là.

Le Comité des Licences de Cigares dépose le rapport suivant :

Aux Directeurs et aux Membres du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

Le comité auquel la résolution concernant les licences pour la fabrication des eigares a été déférée, recommande que le prix de la licence pour la fabrication des eigares soit réduit de \$75 à \$5.

Respectueusement soumis,

ALFRED F. JURY.
GEORGE S. WARREN.
FRED. DESJARDINS.
ELIE MASSIE.
EDOUARD PEPIN.
JOHN ARMSTRONG.
ALPHONSE LAFRANCE.

Ottawa, 5 Septembre, 1890.

M. Darling reprend le débat sur la résolution concernant l'immigration. M. Choquette propose en amendement à l'amendement, appuyé par M. Jacques :

Attendu que de grandes sommes des deniers publics ont été dépensées jusqu'iei, par nos différents gouvernements, pour amener dans ce pays de mauvais immigrants; qu'il soit résolu que le Congrès demande que, à l'avenir, aueune somme de deniers publics ne soit votée pour de telles fins, et qu'on n'aide et n'eneourage à venir au Canada que les émigrants qui sont en état de faire de la eulture.

La discussion est reprise par MM. Choquette, Worr, Benson, Shaw, McDonald (Cornwall), Martin, Hastings, Beales, Elliott, James Armstrong, Salmon, David A. Carey, Garson, Ingram, R. Glockling et Parr.

La séance est levée à midi.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI.

Le président Carey ouvre la séance à 2 p.m.

Le Comité des Lettres de Créanee dépose le rapport suivant :

Aux Directeurs et aux Membres du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

MESSIEURS,—Le Comité des Lettres de Créance, auquel a été déférée la lettre protestant contre la lettre de créance de M. Elliott, maintient que la lettre de créance porte le secau de l'Assemblée Locale 5330 et qu'elle est signée par le M. O. et S. A.; de plus, un télégramme de M. Tom O'Reilly, officier en charge à Philadelphie, dit que l'Assemblée Locale 5330 n'est pas en désorganisée. C'est pourquoi le comité est d'opinion que M. R. R. Elliott a droit de délibération dans ce Congrès.

Respectueusement soumis,

GEO. S. WARREN. W. H. PARR. REDMOND KEYS.

Proposé par M. Marks, appuyé par M. Worr:

Que le rapport soit adopté.

Proposé en amendement par M. Joe. T. Gilmour, appuyé par M. Hastings:

Que tous les documents se rapportant au cas de M. Elliott soient déposés devant le Congrès. Adopté.

M. Parr donne alors leeture des documents suivants :

PETERBORO', 3 Septembre, 1890.

J. T. Carey, Ottawa.

CHER MONSIEUR,—Je vois, dans le *Mail* d'aujourd'hui, un rapport de l'ouverture du Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Dans le rapport du Comité des Lettres de Créanee, je vois que R. R. Elliott est le délégué d'une union appelée Union de Port Perry. J'y vois aussi le nom de R. Elliott comine délégué de l'Assemblée

Locale 5330, de Port Perry. Je tiens à vous dire ceci—qu'il n'y a, à Port Perry, aucune autre union que l'Assemblée Locale 5330, Chevaliers du Travail. Maintenant, si ces deux Elliott ne font qu'une seule et même personne et si ce R. R. Elliott est le R. R. Elliott qui a demeuré à Uxbridge et qui réside actuellement à Niagara, il ne saurait représenter l'Assemblée Locale 5330, Chevaliers du Travail, ear il n'est pas membre de la dite Assemblée Locale, et je doute même fort que la dite Assemblée Locale ait eu une séance, depuis longtemps. Je ne me erois pas en droit de vous donner les raisons pour lesquelles il n'y a plus de réunions. Si, en retournant ehez vous, vous avez à passer par Peterboro', vouillez m'adresser une carte postale m'indiquant l'heure de votre départ d'Ottawa, et j'iral, si je le puis, à l'arrivée du train.

A vous fraternellement,

WM. HOGAN.

(Pas de seeau)

Secrétaire Archiviste de District, Assemblée de District, No. 236.

PETERBORO'. 4 Septembre, 1896.

M. J. T. Carey

Président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, Ottawa.

CHER MONSIEUR,—Je vois, dans le Mail de Toronto du 3 septembre, un rapport de l'ouverture du Congrès des Métiers et du Travail du Canada et, dans le rapport du Comité des Lettres de Créance, je vois le nom de l'Union de Port Perry, avec R. R. Elliott comme délégué. Plus loin, je trouve le nom de l'Assemblée Locale 5330, Chevaliers du Travail, avec R. Elliott comme délégué. Je tiens à vous dire ccei-qu'il n'y a, à Port Perry, aucune autre union que l'Assemblée Locale 5330, Chevaliers du Travail. Maintenant, si R. R. Elliott et R. Elliott ne font qu'une seule et même personne et si le dit R. R. Elliott est le R. R. Elliott qui a demeuré à Uxbridge et qui réside actuellement à Niagara, il ne saurait représenter légalement l'Assemblée Locale 5330, pour la raison qu'il n'est pas membre de la dite Assemblée Locale, et je dois aussi ajouter que j'ai tout lieu de croire que la dite Assemblée n'a pas eu de séance depuis longtemps, mais je ne erois pas qu'il scrait à propos d'en donner la raison dans cette lettre. Ce qui a attiré mon attention sur ces faits, c'est que je savais R. R. Elliott à Uxbridge, la semaine dernière, et en voyant un homme laisser son Assemblée à Uxbridge et s'en aller à Port Perry pour se faire déléguer à Ottawa, j'ai conclu qu'il y avait quelque chose de louehe.

A vous fraternellement,

WM. HOGAN,

(Seeau)

Sccrétaire-Archiviste de District, Assemblée de District No. 236.
CONFIDENTIEL.

J. T. Carey. Cher Monsieur,—Sur réception de votre télégramme, je suis allé téléphoner au Secrétaire Archiviste de l'Assemblée Locale 5331, à Uxbridge, qui est mon Assemblée et celle de R. R. Elliott, avec les résultats suivants. Elliott avait pris sa carte de voyage au mois de mai, pour trois mois; dans le cours du mois de juillet, il se fit délivrer une carte de transfert, laquelle n'a été retournée que jeudi, le 4 septembre, à 5.10 p. m. Par conséquent, il n'est membre d'aueune Assemblée autre que l'Assemblée Locale 5331, à Uxbridge; de plus, quand même il aurait déposé sa carte devant l'Assemblée Locale 5330, on ne pouvait l'y accepter, vu que cette Assemblée, d'après la constitution, se trouve suspendue, parce qu'elle n'a pas fait rapport depuis un an, soit à l'Assemblée Générale, soit à l'Assemblée de District. Je voudrais aller moi-même dénoncer l'homme en question, vu que je suis délégué, mais j'en suis empêché par le sureroit d'ouvrage que j'ai en ce moment, ce dont je suis très peiné.

Tout à vous dans la eause,

Wm. Hogan, S. A. de D., A. de D. 236.

(Seeau)

TÉLÉGRAMME.

PORT PERRY, Ont., 4 Septembre, 1890.

A R. R. Elliott :

R. R. Elliott est membre de l'Assemblée Locale 5330.

G. J. MORRISH, S. A.

TÉLÉGRAMME.

PORT PERRY, Ont., 5 Septembre, 1890.

A R. R. Elliott :

L'Assemblée Locale 5330 n'est ni suspendue, ni désorganisée. Félicitations.

JAMES SWAN, M. O.
G. J. MORRISH.

TÉLÉGRAMME.

PHILADELPHIE, Pe., 4 Septembre, 1890.

A R. R. Elliott:

Ai examiné les llvres. L'Assemblée Locale einq mille trois eent trente n'est pas désorganisée.

Tom. O'REILLY.

Proposé par M. Darlington, appuyé par M. Lafrance, en amendement à la proposition demandant l'adoption du rapport :

Que toute la question soit déférée au Comité Exécutif du Congrès, qui aura plein pouvoir, et que le secrétaire actuel reste en charge jusqu'à ee que le Comité Exécutif en soit venu à une décision.

L'amendement est adopté.

Le comité spécial dans l'affaire du journal l'Echo dépose le rapport suivant :

Aux Directeurs et aux Membres du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

Le comité auquel a été déféré le prospectus de l'*Echo*, le journal ouvrier que l'on se propose de fonder dans la ville de Montréal, a l'honneur de faire rapport comme suit :

Le comité approuve les allégations et le but des éditeurs tels qu'énoncés dans le prospectus.

Et le comité recommande aux délégués au Congrès d'employer leur influence auprès des membres de leurs assemblées locales respectives; dans le but d'aider au succès de

Respectueusement soumis,

JOE T. GILMOUR.
W. H. PARR.
D. J. O'DONOGHUE.
P. J. JOBIN.
P. J. DALTON.

Ottawa, 5 Septembre, 1890.

Sur proposition, le rapport est adopté.

M. Routier reprend le débat sur la résolution relative à l'inimigration et il dit qu'il consent à cesser la discussion si l'on veut prendre le vote immédiatement.

M. Nichols dit qu'il désire parler sur la proposition, mais qu'il est prêt à y renoncer, pourvu que l'on enregistre les votes.

Le vote est prissur l'amendement à l'amendement et donne le résultat suivant :

Pour — MM. Jackson, Marois, McLean, Lépine, McGill, Martin, Housen, John Armstrong, McLeod, Ingram, Marks, Hessel, Barnett, Elliott, Corriveau, Ponsford, Jacques, Choquette, Tuttle, Allan, Bremner, Shaw, Dion et Bell—24.

Contre—MM. Jobin, Routier, Côté, Darlington, R. Glockling, Worr, James Armstrong, Warren, Beales, W. Glockling, Holmes, David A. Carey, Benson, Nichols, Salmon, Hastings, Joe T. Gilmour, Parr, Bartley, Garson, Jury, James H. Gilmour, McDonald (Cornwall), Boudreau, Séguin, Dalton, Keys, Lafontaine, Béland, Lepage, Malhiot, Langevin, Thompson, Harris, McGillivery, Cowan, Desjardins, O'Donoghue, Beaucage, Aubichon, Rochon, Massie, Burns. McCann, Sproule, Patterson, Macdonald (Ottawa), Halpin, McGrath, Regan, Dower, Lafrance et J. T. Carey—53.

L'amendement à l'amendement est déclaré perdu.

L'amendement est aussi perdu sur la même division; M. Lafontaine votant pour, cette fois, et M. Corriveau votant contre,

M. Keys propose ensuite, appuyé par M. Lépine, que les mots "et les gouvernements provinciaux" soient insérés après le mot "fédéral," dans la proposition principale, ce à quoi M. O'Donoghue consent, et la proposition alnsi amendée est adoptée, M. Barnett votant contre.

Proposé par M. Bartley, appuyé par M. Salmon, et résolu:

Que le Congrès demande au Gouvernement du Canada d'adopter une législation qui ait pour effet de défendre l'importation au Canada de la main-d'œuvre chinolse, et de prévenir dorénavant l'admission au pays, dans n'importe quelles circonstances, de ces sortes d'Immigrants nuisibles.

Proposé par M. Salmon, appnyé par M. Bartley:

Que, dans l'opinion des délégués au Congrès, l'emplol des journallers chinois dans les mines devrait être prohibé par la loi et qu'une pénalité de \$500 pour chaque offense devralt être Infligée aux propriétaires de mines employant des Chinols.

La proposition est discutée par MM. Martln, Burns, Salmon, Bartley et Cowan et, finalement, elle est adoptée sur division.

Proposé par M. Bartley, appuyé par M. Cowan, et résolu:

Que le Congrès nomme les deux proposants et MM. Salmon, McLean, John Armstrong et Ingram pour aller en délégation immédiatement auprès des autorités fédérales et d'appuyer sur l'urgence de restroindre l'immigration chinolse, et que le rapport de la délégation soit Inséré dans le procès-verbal.

On suspend les règlements pour introdulre dans la salle du Congrès M. Frank McDougall, ex-maire d'Ottawa. M. McDougall adresse aux délégués quelques mots touchant les droits du travail et, partant, de ceux qui travaillent à gages. L'orateur est chalcureusement applaudi.

Proposé par M. Darlington, appuyé par M. Routier, et résolu :

Que, après l'ajournement de la séance, à 6 heures, le Congrès se réunisse de nouveau à 7.30 heures et slège jusqu'à ce que toutes les questions de cette session aient été déci-dées.

Proposé par M. John Armstrong, appuyé par M. Hastings, et résolu :

Que le choix du lieu de la prochaine session soit le premier ordre du jour à la séance du soir.

On reprend la considération du rapport du Comité des Ordres Permanents et des Résolutions.

Sur proposition, la résolution relative aux amendements à l'Aete des Matelots, remise du jeudi, est adoptée.

Proposé par M. Hastings, appuyé par M. O'Donoghue:

Attendu qu'il est à propos que tontes les provinces aient des lois semblables régissant les manufactures et les ateliers, réglant les heures de travail et l'emploi des femmes et des jeunes files, et déterminant la responsabilité des patrons pour les blessures souffertes par les ouvriers à leur emploi; attendu qu'il y a doute quant à savoir si l'adoption de ces lois est du ressort du Parlement du Canada ou des Législatures Provinciales; et attendu que les hommes opposés à une telle législation se servent de ce doute pour en prévenir l'adoption; qu'il soit en conséquence résolu que le Congrès demande au Parlement Fédéral de prendre incessamment les mesures nécessaires pour déterminer la question de juridiction, soit en préparant une cause ou des eauses qui seront portées devant le plus haut tribunal, ou de telle manière qu'on le jugera le mieux.

Proposé par M. Hastings, appuyé par M. Parr, et résolu:

Attendu qu'il est à propos que le Gouvernement Fédéral adopte et mette en vigneur un Acte des Manufactures, devant s'appliquer également à toutes les provinces, de manière à ec que les patrons d'une partie du pays ne soient pas moins protégés, comparativement à ceux d'un autre; et que cet acte devrait pourvoir, entre autres choses, à une protection suffisante des machineries, à l'érection des appareils de sauvetage nécessaires en cas d'incendie, à la pose d'appareils sanitaires convenables, au règlement des heures de travail des femmes et des jeunes filles et à la nomination d'inspecteurs des deux sexes; qu'il soit en conséquence résolu que le Congrès demande au Parlement Fédéral d'adopter et de mettre en vigueur un tel acte; et qu'il soit de plus résolu que, en même temps que le Parlement Fédéral agira ainsi et pendant que l'on décidera la question de juridiction, le Congrès demande aux Législatures, Provinciales l'adoption et la mise en vigueur de lois semblables dans chaque province.

Proposé par M. Hastings, appuyé par M. O'Donoghue, ot résolu :

Attendu qu'il est à propos quo le gonvernement Fédéral adopto ot mette en vigueur un Acte de Règlementation des Ateliers, devant s'appliquer également à toutos les provinces, de manière à co que los patrons d'une partie du pays no soiont pas moins protégés, comparativement à ceux d'une autre, et quo cet acte devrait pourvoir pour los ateliers à des règlements semblables à ceux des manufactures, avec les inspectours des deux sexes nécessaires à l'observation de cette loi; qu'il soit en conséquence résolu que le Congrès demande au Parlement Fédéral d'adopter et de mettre en vigueur un Acte de Règlementation des Ateliors; et qu'il soit de plus résolu que, en même temps que le Parlement Fédéral agira ainsi et pondant que l'on décidera la question de juridiction, le Congrès demando aux Législatures Provinciales l'adoption et la mise en vigueur de lois semblables dans chaque province.

Proposé par M. Lepage, appuyé par M. Warren:

Que l'on demande au geuvernement d'élever dans une mesure prohibitive les droits sur les machineries importées et qui prennent la place de la main-d'œuvre.

Le comité fait rapport contre la résolution et, sur proposition, le rapport du comité est approuvé et la proposition est déclarée perduo.

Proposé par M. Hastings, appuyé par M. Joe T. Gilmour, et résolu:

Attendu qu'il est à propos que l'on adopte et mette en vigueur un Acte de Responsabilité des Patrons, devant s'appliquer également à toutes les provinces, de manière à ce que les patrons d'une partie du pays ne soient pas moins protégés comparativement à ceux d'une autre, et que cet acte devrait déterminer la mesure dans laquelle un ouvrier devra être dédommagé par son patron pour blessures reçues pendant qu'il était à son emploi ; qu'il soit en conséquence résolu de denander au Parlement Fédéral d'adopter et de mettre en vigueur un Acte de Rèsponsabilité des Patrons ; et qu'il soit do plus résolu que, en même temps que le Parlement Fédéral agira ainsi et pendant que l'on décidera la question de juridiction, lo Congrès demande aux Législatures Provinciales l'adoption et la mise en vigueur de lois semblables dans chaque province.

Proposé par M. John Armstrong, appuyé par M. Barnett, et résolu :

Que le Congrès demande l'abolition du systèmo des contrats, pour co qui regarde les travaux nationaux, provinciaux et municipaux et l'établissoment d'un système par lequel ces travaux publics seront faits sous la direction des autorités nationales, provinciales ou nunicipales, ce qui épargnerait pour le peuple un revenu considérable qui est aujourd'hui absorbé par les intermédiaires.

Proposé par M. Benson, appuyé par M. Beales, ct résolu :

Que, chaque fois que des soumissions scront demandées, soit par le gouvernoment fédéral ou par les gouvernements provinciaux, soit par les conseils municipaux, pour la construction de travaux publics ou l'accomplissement de charges publiques, ot quand, dans la construction de ces travaux ou l'accomplissement de ces charges, on devra employer des ouvriers de quelque métier qui aura une échelle de prix ordinaire et communément reconnue, les devis devront contenir une clauso stipulant que l'heureux soum sissionnaire aura à payer le taux des gages prévalant dans tel métier dans la municipalité dans laquelle les travaux devront se faire, sans quoi son contrat seta forfait.

Proposé par M. Dalton, appuyé par M. O'Donoghue, et résolu :

Que l'on demande au Gouvernement Fédéral d'adopter une loi pourvoyant à la nomination d'inspecteurs des grues et des palans dans toutes les parties du Canada.

Proposé par M. Thompson, appuyé par M. David A. Carey, et résolu :

Quo le Congrès approuve l'emploi des étiquettes unionistes et recommando aux membres des organisations représentées au Congrès de voir à ce que ces étiquettes soient bien sur tous les articles manufacturés qu'ils pourraient, acheter et pour la fabrication desquels les organisations ouvrières emploient des étiquettes de métier.

Proposé par M. Hastings, appuyé par M. Jury, et résolu :

Que le Congrès demando aux Législatures Provinciales l'adoption d'une loi ne permettant la taxation de toutes les améliorations agricoles qu'à 50 pour cent de leur valeur.

Proposé par M. J. H. Gilmour, appuyé par M. O'Donoghue, et résolu :

Que le Congrès approuve le projet de loi déposé devant la Chambre des Communes par M. H. H. Cook, aux deux dernières sessions du Parlement Fédéral et intitulé "Acte régissant l'examen des personnes ayant charge des machines à vapour stationnaires ou autres machines à pression et l'octroi des licences," mesure qui n'a pu être placée parmi les statuts du pays.

Proposé par M. Hastings, appuyé par M. J. H. Gilmour, et résoiu : '

Que la présente soit une recommandation du Congrès aux membres de toutes les organisations ovvrières y affiliées d'adopter la coutume d'écrire persounellement à ieurs représentants respectifs au Parlement Fédérai et aux Législatures Provinciales, à l'appui de toutes les mesures qui seront dans l'intérêt des classes ouvrières et en opposition à ceiles qui leur seraient préjudiciables.

Proposé par M. Darlington, appuyé par M. Lepage, et résoin :

Que le Congrès est d'opinion que le temps est venu, pour le Gouvernemer's Fédéral, de prendre possession des chemins de fer, télégraphes et téléphones du pays, à un prix à être déterminé par des arbitres compétents, et de les exploiter dans l'intérêt public.

Proposé par M. Dariington, appuyé par M. Keys, et résoin :

Que tout terrain détenu pour des fins de spéculation soit taxé dans sa pieine valeur, seion sa iocalité et ses avantages natureis, également au terrain amélioré par le travail, et que les améliorations provenant du travail soient exemptes de taxes.

Proposé par M. Hoimes, au nom de l'Assemblée Locaie 9005, de Toronto :

Attendu que l'ouvrier a droit au piein montant des gages qu'on est convenn de lui donner; qu'il soit en conséquence résoiu que la présente est une recommandation du Congrès des Méliers et du Travail du Canada à son Comité Exécutif de demander à la Législature d'Ontario d'étendre les dispositions de l'Acte des Privilèges des Artisans de manière à ce qu'il s'appiique à tontes les branches de travail expert ou non expert.

Sur proposition, la résolution est déférée à un comité composé de MM. O'Donoghue, Holmes, Beaies, Benson et Nichols.

La séance est ievée à 6 heures p.m.

SEANCE DU SOIR.

Le président Carey ouvre la séance à 7.30 heures p.m. Les invitations suivantes sont déposées et acceptées:

Le Ciub de Lacrosse de la Capitale présente ses compliments au Congrès des Métiers et du Travail du Canada et prie les membres de vouloir assister à une partie de lacrosse pour le titre de champion, sur le terrain du collège, demain, le 6 du courant. La partie commencera à 3 heures p.m.

De ia part du comité,

F. LEBLANC, Pour le Com. Exécutif.

OTTAWA, 5 Septembre, 1890.

M. J. T. Carey,

Président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

CHER MONSIEUR,—Vous et les délégués êtes cordiaiement invités à assister aux jeux des Dragons de la Princesse Louise, sur le terrain de Rideau Hail, demain aprèsmidi, le 6 septembre, à deux heures.

Signé au nom du Comité,

J. WALLER,

Secrétaire.

Le Comité des Remerciements dépose le rapport suivant :

Aux Directeurs et Délégués du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

MESSIEURS,—Le comité chargé de rédiger les résolutions de remerciements a l'honneur de soumettre le rapport suivant :

Premièrement. Que le Congrès offre ses remerciements au Conseil Central des Métiers et du Travail d'Ottawa pour sa cordiale bienvenue aux délégués et sa courtoisie durant ieur séjour en cette ville.

Deuxièmement. Que le Congrès offre ses remercieme its à Son Honneur le Maire Erratt pour sa bienveillante réception au nom des citoyens, ainsi qu'au Conscil-de-Ville pour l'octroi de la salle du conscil.

Troisièmement. Que le Congrès offre ses remerciements au Club de Lacrosse d'Ot tawa pour sa gracieuse invitation à assister à ses jeux mensuels.

Quatrièmement. Que le Congrès doit et offre ses remerciements à la presse pour les rapports quotidiens de ses délibérations.

Cinquièmement. Que le Congrès offre ses remerciements aux propriétaires des différents hôtels pour la courtoisie témoignée par eux aux délégués durant leur séjour dans la ville.

Sixièmement. Que le Congrès offre ses remerciements aux directeurs sortant de

Septiemement. Que le Congrès doit et offre ses remereiements à M. F. McDougall, ex-maire d'Ottawa, pour sa visite et ses bonnes paroles.

Huitièmement. Que le Congrès offre ses remerciements à l'inspecteur des licences O'Reilly pour l'octroi de son bureau pour les délibérations des comités.

Nouvièmement. Que le Congrès offre ses remerciements an Club de Lacrosse de la Capitale pour sa gracieuse invitation à une partie de lacrosse.

Dixièmement. Que le Congrès offre ses remerciements aux Dragons de la Princesse Louise pour sa gracieuse invitation à assister à ses jeux annuels.

Respectueusement soumis,

L. Z. BOUDREAU.

F. DESJARDINS.

JOHN ARMSTRONG.

Le comité de la proposition relative à l'Acte des Priviléges dépose le rapport suivant : Aux Directeurs et aux Membres du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

MESSIEURS,—Le Comité auquel a été déférée la résolution relative à l'Acte des Privlléges des Artisans, proposée au nom de l'Assemblée Locale 9005, de Toronto, recommande que cette résolution soit déférée au nouveau Comité Exécutif, avec instruction de la discuter et de faire les démarches qu'il jugera nécessaires pour arriver à bonne fin.

Respectueusement soumis,

D. J. O'DONOGHUE. A. W. HOLMES. H. T. BENSON. GEO. T. BEALES. ROBT. J. NICHOLS.

Proposé par M. Dower, appuyé par M. J. H. Gilmour, et résolu :

Que M. Alphonse Lafrance soit chargé de la traduction et de l'impression en français du rapport.

On fait ensuite le choix du lieu de la prochaîne session du Congrès, entre les villes de Québec, Toronto, Windsor, Ont., et Victoria, C. A., et le vote donne le résultat suivant:

Québee	45
Toronto	20
Windsor	ŧ
Victoria	:

Il se trouve ainsi décidé que la prochaine session du Congrès sera tenue à Québec. On reprend la discussion du rapport du Comité des Ordres Permanents et des Résolutions.

Proposé par M. Jury, appuyé par M. J. H. Gilmour, et résolu :

Que le Congrès demande au gouvernement d'adopter une loi obligeant tous les navires, soit à vapeur, soit à voiles, naviguant dans les eaux du Canada, à avoir des équipages de matelots compétents; aussi une loi rendant obligatoire l'inspection du corps et du grément des vaisseaux par des hommes compétents nommés à cette fin ; et aussi une loi à l'effet de limiter le chargement des vaisseaux à une marque fixée par la loi.

Proposé par M. Corriveau, appuyé par M. Keys, etrésolu:

Que le Congrès recommande au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux, ainsi qu'aux corporations municipales, de donner leurs contrats d'impressions aux établissements où les unions typographiques sont reconnues, de préférence aux imprimeries anti-unionistes.

Proposé par M. Bensou, appuyé par M. Beales:

Que l'acte intitulé "Actes des Privilèges des Artisans d'Ontario" devraitêtre amendé de manière à assurer aux ouvriers et aux journailers, outre les droits spécifiés dans l'acte, un privilège ou première réclamation sur tout joyer ou autre revenu provenant de n'importe quelle construction à laquelle ils aurent travailié, pour assurer le paiement de leurs gages, et que l'intérêt dû sur les hypothèques soit considéré comme un revenu destiné à cette fin.

Sur proposition, la résolution est déférée au Comité Exécutif.

Proposé par M. Corriveau, appuyé par M. Malhiot, et résoiu :

Attendu que le gouvernement de la province de Québec accorde un bonus anx étrangers qui s'étabilssent sur les Terres de la Couronne; qu'il soit en conséquence résoiu que le Congrès demande au dit gouvernement d'accorder le même privilège aux ouvriers de la province pour les aider à s'étabiir sur ces terres.

Proposé par M. Holmes, au nom de l'Assemblée Locale 9005, de Toronto, et résolu:

Attendu que les masses sont intéressées et contribuent ieur part dans la dépense de tous les deniers municipaux ; qu'il soit en conséquence résoit que la présente est une recommandation du Congrès des Métiers et du Travail du Canada à son Conité Exécutif de demander à la Législature d'Ontario de modifier ou amender l'Acte des Municipalités de manière à permettre à tout l'électorat municipal de voter sur tous les règiements concernant les finances municipales.

Proposé par M. W. Giockling, appuyé par M. Beales, et résolu :

Que, dans l'opinion des délégués au Congrès, les intérêts des femmes qui travail-ient à gages exigent que des inspectrices soient nommées par le Gouvernement pour les mannfactures et les atellers, et que, pour que les charges de ces inspectrices ne solent pas remplies seulement commie par manière d'acquit, l'on devrait consulter les différentes organisations ouvrières avant de faire aucune telle nomination.

roposé par M. Parr, appuyé par M. Joe. T. Gilmour, et résolu :

Que le Congrès proteste contre le fait que les employés du Gouvernement puissent travailler pour des particuliers ou des entrepreneurs peudant qu'ils sont à salaire, attendu que ces employés doivent recevoir une réniunération suffisante pour les exempter de travailler après les heures ordinairés et faire ainsi concurrence aux autres travailleurs.

roposé par M. Bealcs, appuyé par M. W. Glockling:

Que l'on demande au gouvernement provinciai de transporter les allocations que reçoivent aujourd'hui les universités et les coliéges aux écoles publiques, dans le but d'y rendre l'enseignement plus complet et de pouvoir fournir gratuitement les livres aux élèves qui les fréquentent.

Proposé en amendement par M. Hastings, appuyé par M. Joe. T. Gilmour:

Que le Congrès, tont en admettant la nécessité de subventionner libéralement les collèges et les universités, aimerait voir augmenter les octrois en faveur de l'enseignement primaire, tant pour les écoles publiques que pour les académies privées, afin que l'on puisse y maintenir et améliorer l'enseignement.

Le vote est pris et l'amendement est adopté.

Proposé par M. Darlington, appuyé par M. Dalton, et résolu:

Que le Congrès demande, par la présente, au gonvernement d'adopter une loi obli-geant tons ies patrons à payer leurs employés toutes les semaines, avec de l'argent du gouvernement

Proposé par M. Daiton, appuyé par M. Béland, ct résoiu;

Que ie Congrès demande, par la présente, aux gouvernements provinciaux de rendre le plus tôt possible l'enseignement gratuit et obligatoire.

Proposé par M. Dariington, appuyé par M. Béland, et résoiu :

Que l'on demande au Gouvernement Fédérai de considérer i opportunité d'augmenter la population rurale de ce pays en accordant aux résidents des terres gratuites à une distance raisonnable des chenins de fer, ainsi que d'avancer, à un taux d'intérêt peu élevé, sur des garanties raisonnables, suffisamment d'argent aux families pour leur permettre de se fixer sur ces terres et d'y subsister pendant un an.

Proposé parM. Darlington, appuyé par M. Keys, et réselu :

Que le Congrès proteste énergiquement contre l'octroi de nouvelles chartes aux banques de ce pays et que l'on demande que tout l'argent nécessaire au commerce de ce pays, sur le système au comptant, soit émis par le Gouvernement.

Proposé par M. R. Glockling, appuyé par M. Beales, et résolu :

Que l'on demande aux gouvernements provinciaux d'établir des bureaux d'imprimerle et de rellure pour l'impression de tous les documents des gouvernements et de tous les llvres des écoles publiques, afin que ces ilvres ceûtent le moins cher pessible et puissent ainsi être donnés gratuitement aux élèves.

Proposé par M. R. Glockling, appuyé par M. Worr, et résolu :

Que le Congrès, tout en étant en favenr d'un système judicieux d'enseignement technique, considère que l'introductien dans nos écoles d'un système d'entrainement manuel, tel que proposé dans Ontario, il y a quelque temps, par le Ministre de l'Instruction Publique de cette dernière province, est préjudiciable aux intérêts et au bien-être des ouvriers et des artisuns, en général, et que le Congrès demande au gouvernement d'Ontarlo d'abandonner le système prejeté.

roposé par M. Corrivean, appuyé par M. Lafontaine, et résolu :

Attendu qu'un grand nombre d'Institutions subventionnées par le gouvernement de la province de Québec font une grande concurrence dans l'imprimerie ou autres industries; qu'il soit en conséquence résoiu que le Congrès demande à la législature de Quebec de n'accerder aucune subvention anx institutions qui font ainsi concurrence dans ces ludustries. dans ees industries.

Proposé par M. Corriveau, appuyé par M. Lepage:

Attendu que les écoles de réforme, en expleitant différentes industries, nuisent aux entreprises privées; qu'il soit en conséquence résoluque l'on demande au gouvernement de ne permettre l'établissement de ces institutions que dans les eampagnes, et qu'au lieu de métiers on y enseigne l'agriculture aux détenus.

Proposé en amendement par M. O'Doneghue, appuyé par M. J. H. Gllmour :

Que, dans l'opinion des délégués au Congrès, les détenus des écoles de réforme devraient être employés de manière à ce que le produit de ieur travail vienne le meins possible en concurreuce avec le travail libre du dehors.

L'amendement est adopté sur division.

Proposé par M. Massle, appuyé par M. Warren:

Que l'on demande au gouvernement d'augmenter les droits sur les cigares Importés, afin de protéger, et les manufacturiers de cigares, et les cigariers du Canada, et que, de cette façon, on puisse se dispenser, en partie, et peut-être complétement, du travall des enfants et des ouvrlers uon unloulstes.

Comme Il est falt objection à la demande des elgariers, M. Lafrance propose en amendement, appuyé par M. Dower:

Attendu que les elgares sont des articles de luxe ; qu'il solt en conséqueece résolu que le Congrès demande au Gouvernement Fédéral d'élever les drolts sur les elgares importés, afin de protéger les elgariers du Canada.

L'amendement est adopté.

Proposé par M. Harrls, appuyé par M. Thompson, et résolu :

Que le Congrès approuve l'établissement de burcaux d'arbitrage, auxquels serout soumises les difficultés entre les ouvriers et leurs patrons et dont les décisions auront force de lol.

Proposé par M. McDonald (Cornwall), appuyé par M. Worr, et résolu :

Que le Comité Exécutif reçoive et reçoit, par la présente, instruction d'appuyer, auprès des gouvernements provinciaux, sur l'opportunité de faire les additions suivantes aux franchises ununicipales des provinces : lère. L'adoption du suffrage universel pour les élections municipales. 2ème. L'abolition de la qualification foncière pour la représentation municipale. 3ème. Qu'un demi-congé soit inserit au livre des statuts pour les jours de votation, tant pour les élections provinciales que pour les élections municipales, ee qui scrait le meilleur moyen de permettre aux employés d'exercer ieurs droits de citoyens, droit que, il y a tout fieu de le croire, on semble dans bien des cas vouloir leur nier. lcur nier

roposé par M. R. Glockliug, appuyé par M. Parr;

Que le Congrès demande à la législature d'Ontario d'amender comme suit le chap. 225, élté comme l'"Acte des Ecoles Publiques." (1) Que l'âge réglementaire de l'enseignement obligatoire soit changé et fixé de six ans à quatorze ans. (2) Que la loi soit rendue plus cfficace en rendant obligatoire, pour les conseils municipaux des villes, cités et villages incorporés, la nomination d'un employé chargé de voir à ce que la loi soit observéc. (3) Que tous les enfants fréquentant les écoles, soit publiques, soit pri-

vées, solent fournis de iivres gratuitement. (4) Que la constitution des commissions sco-laires pour les cités, villes et villages incorporés soit basée sur le système aujourd'hui en vegue dans les bourgs anglais, comprenant les traits suivants: Election de syndles de per toute la municipalité par le vote cumulatif, abandonnant ainsi le système de quartiers et assurant ainsi une bonne représentation de la minorité (5) Qu'il soit obliga-toire pour les commissions scolaires de pourvoir à toute l'accommodation nécessaire à tous les enfants. (6) Que toutes les élections de syndies d'écoles se fassent au serutin et le même jour que les élections municipales.

Sur proposition, la résolution ci-haut est déférée au Comité Exécutif.

Proposé par M. Massle, appuyé par M. Warren:

Que le Congrès demande l'adoption d'une loi défeudant d'employer, pour la fabrica-tion des cigares, des garçons de moins de selze ans et des filles de moins de dix-huit ans, vu que le travall au tabae est un métier des plus nuisibles à la santé.

La proposition est déférée au Comlté Executif.

Proposé par M. Keys, appuyé par M. Darlington, et résolu :

Que le Congrès demande au Gouvernement d'adopter une loi à l'effet de faire observer le dimanche, forçant tous les patrons à fermer leurs manufactures ou ateliers durant les vlagt-quatre heures constituant le Sabbat, excepté dans le cas de réparations absolument nécessaires.

Proposé par M. Benson, appuyé par M. Beales, et résolu :

Que le Congrès demande aux gouvernements provinciaux de conférer aux conseils municipaux le pouvoir de faire des lois réglant l'érection et la construction d'échauf-faudages pour la construction des édifices, et que des inspecteurs compétents soient nommés pour voir à l'observation de ces lois.

Proposé par M. Routier, appuyé par M. Côté, et résoiu :

Que l'Acte Electoral de la province de Québec solt amendé de façon à accorder le droit de franchise aux personnes touchant un salaire de \$300 par année, comme un premier pas fait vers le suffrage universel.

Proposé par M. Parr, appuyé par M. Hastings, et résolu :

Que, dans l'opinion des délégués au Congrès, i'intempérance est un des plus grands obstacles à la prospérité et à l'avancement social des jeunes gens de ce pays ; e'est pourquoi le Congrès des Métiers et du Travall du Canada demande à toutes les organisations ouvrières du pays ('employer toute leur influence, dans leurs localités respectives, à promouvoir et encourager la tempérance.

tésolution déposée à la demande de i'Assemblée Locale 5742 de Toronto :

Que le Congrès proteste contre l'aetlon du Gouvernement Fédéral, qui a rédult le taux de l'intérêt alloué sur les dépôts faits dans les caisses d'épargnes postales, vu que cette réduction à été faite seulement dans l'intérêt des banquiers du pays et au détriment de ceux qui travalllent à gages.

Après une courte discussion, au cours de laquelle on a soutenu que le Gouvernement méritalt plutôt d'être félicité que censuré, dans ce sens que taux d'intérêt peu élevé veut dire argent à bon marché, la proposition est rejetée.

Proposé par M. Joe T. Gilmour, appuyé par M. Parr, et résoiu :

Que l'on demande au gouvernement de la province d'Ontario d'amender de nouveau la joi relative aux rapports entre propriétaires et locataires, de façon à rendre nul et de nul effet tout arrangement tendant à éluder les dispositiors de la loi telle que constituée.

Proposé par M. Worr, appuyé par M. MeLean, et résolu :

Attendu que le fait de faire travailler les apprentis à la pièce est préjudiciable à l'avenir même de ces derniers, quand ils seront compagnons, en même temps que e'est une menace faite aux unions de métiers, en général; qu'il soit en conséquence résoiu que le Congrès demande aux gouvernements provinciaux et au gouvernement fédéral, a leurs prochaines sessions, de faire chacun une addition à leurs Actes ides Manufac tures respectifs, en rendant illégal, pour tout patron, le fait de donner du travail à la pièce aux apprentis, et que le Congrès demande à toutes les unions de métiers et à toutes les Assemblées de Chevaliers du Travail de s'adresser à leurs représentants respectifs dans les deux gouvernements pour obtenir leur appui à la mesure.

Proposé par M. Jury, appuyé par M. Davld A. Carey, et résolu :

Attendu que la ciause six de la loi contre les monopoles décrète que les dispositions précédentes de l'Acte devront être interprétées comme si la section vingt deux de

l'Acte des Unions de Métiers n'existait pas; et attendu que e'est en vertu de la dite section vingt-deux que les unions de métiers sont exemptes de poursuites pour géner le travail; qu'il soit en conséquence résolu que le Congrés donne à son Comité Executif instruction d'employer toute son influence à faire abroger la clause six de la loi contre les monopoles, à la prochaine session du Parlement Fédéral.

Proposé par M. Darlington, appuyé par M. Keys:

Que le Congrès est d'opinion que les habitants du Canada sont capables de trouver parmi eux un homme qui puisse remplir les fonctions du gouverneur-général du Canada; qu'il soit en conséquence résolu que l'on demande, au nom du peuple canadien, le privilége d'élire, à l'avenir, le gouverneur-général, au lieu de le laisser nomper par le gouvernement anglais. mer par le gouvernement anglais.

Après une longue discussion, on demande le vote et la proposition est adoptée sur la division suivante :

Pour - MM. Jobin, Darlington, R. Gloekling, Worr, Warren, Beales, Burns, Thompson, Holmes, D. A. Carey. Niehols, Salmon, Hastings, Joe. T. Gilmour, Bartley, Parr, O'Donoghue, Jury, J. H. Gilmour, McDonald (Cornwall), Boudreau, Malhiot, Maedonald (Ottawa), Dalton, Keys, Lepage, Lafontaine, Harris, McGillivery, Patterson, Regan, Roberge, Desjardins, Sproule, McCann, McGrath, Halpin, Dower, J. T.

Contre-MM. Routier, Pepin, Benson, McLean, Elliott, Massie, Corriveau, John Armstrong, Ingram, Choquette, Garson, Dion, Lafrance, Bell-14.

Proposa par M. Patterson, appuyé par M. Jury, et résolu:

Que l'on devrait faire cesser le monopole des terres en exemptant de la taxe le travail et ses produits et en obligeant à payer la taxe l'homme qui garde une terre inculte et qui ne fait pas travailler dessus, tout comme celui qui améliore sa terre par le

Proposé par M. Roehon, appuyé par M. Corriveau:

Que le Congrès demande au gouvernement d'élever les droits sur les matériaux employés dans la fabrication des voitures ϵt venant des pays étrangers, vu que les mêmes articles sont fabriqués au Canada et qu'ils sont d'une qualité supérieure.

Cette proposition est rejetée.

Proposé par M. Rochon, appuyé par M. Lafontaine, et résolu:

Que le Congrès demande à la Législature de Québec, à sa prochaine session, de nomner des professeurs à l'Ecole des Beaux Arts de Montréal, pour enseigner le dessin des voitures, vu que les voituriers sont obligés de payer pour l'apprendre.

Proposé par M. Darlington, appuyé par M. Keys:

Que le Congrès demande à tous les commissaires d'écoles d'adopter le "Bellamy's Looking Backward" comme livre de lecture pour toutes les écoles du jour et du soir, dans les classes assez avancées pour le lire.

La résolution est laissée sur le bureau.

Proposé par M. McDonald (Cornwall), appuyé par M. Worr:

Que le Comité Législatif de la province d'Ontario reçoive et reçoit, par la présente, instruction d'insister auprès du gouvernement de la province d'Ontario pour obtenir les changements suivants dans le bureau de l'Instruction Publique : ler. Que l'allocation actuelle du gouvernement aux écoles publiques, privées et supérieures soit doublée et que l'allocation municipale soit au moins égale a l'allocation législative. 2ème. Que, dans toutes les municipalités en dehors des cités, villes et villages moorporés, lessections scolaires soient divisées aussi également que possible, (par rapport au territoire), et qu'une taxe uniforme pour des fins scolaires soit prélévée dans chaeune de ces municipalités, et que les dits tonds scolaires soit prélévée dans chaeune de ces municipalités, et que les dits tonds scolaires soient divisés également dans les sections, sans égard au nombre des enfants fréquentant chaque école. égard au nombre des enfants fréquentant chaque école.

Sur proposition, la résolution est déférée au Comité Exécutif.

Proposé par M. Keys appuyé par M. Lepage:

Que le Congrès est en faveur de l'abolition du commerce des boissons et qu'il s'adresse au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux et leur demande de prohiber la fabrication, l'importation et la vente des ilqueurs enivrantes.

Proposé en amendement par M. R. Glockling, appuyé par M. Worr:

Que la proposition soit laissée sur le bureau.

On demande le vote et l'amendement est adopté sur la division suivante :

Pour-MM. Jobin, Routier, Pepin, R. Glockling, Worr, Warren, Beales, Thompson, Holmes, David A. Carey, Nichols, Bartley, Jury, O'Donoghue, Dalton, Harris, Lafontaine, McGrath, McGillivery, John Armstrong, Regan, Roberge, Dion, Sproule, Burns, Bell, Ingram, McLean, Lafrance, Dower-30.

Contre-MM. Darlington, Benson, Salmon, Hastings, Joe T. Gilmour, Parr, J. H. Gilmour, Macdonald (Ottawa), Boudreau, Lepage, Beland, Elliott, Keys, McDonald (Cornwall), Halpin, Corriveau, Massie, Patterson, Choquette, Garson, Desjardins, Mc-Cann, J. T. Carey---23.

Proposé par M. Bartley, appuyé par M. Routier, et résolu :

Que le Congrès désapprouve le système d'importer la main-d'œuvre étrangère sous contrat et, de plus, approuve le projet de loi No. 8, relatif à la main-d'œuvre étrangère, déposé par Geo. Taylor, M. P., à la dernière session de la Chambre des Communes, pourvu que la loi s'applique à tous les pays en dehors du Canada.

Proposé par M. Corriveau, appuyé par M. Boudreau, et résolu :

Attendu que les imprimeurs employés par le Gouvernement Fédéral out été suspendus les uns après les autres pour quinze jours ; et attendu que les raisons données sont que les traducteurs, les correcteurs d'épreuves, etc., étaient en vacances ; qu'il soit en conséquence résolu que le Congrès demande au Gouvernement de donner aux imprimeurs employés à l'imprimerie de l'Etat les mêmes vacances qu'aux traducteurs.

En terminant, le Comité des Ordres Permanents et des Résolutions a l'honneur de sollieiter du Congrès son approbation et sa sanction à tous les actes faits et les mesures adoptées aux sessions précédentes du Congrès et qui n'ont pas été diseutés en détail à eette session.

Respectueusement soumis,

THOMAS SALMON, president. . LUC ROUTIER, JOSEPH BÉLAND, GEO. BARTLEY, DAVID HASTINGS, secrétaire.

Le rapport est adopté.,

Le président Carey remercie en quelques mots les délégués de leur courtoisie et de leur bienveillance à son égard, pendant les deux dernières années, puis il appelle

M. Lafontaine au fauteuil. Le président Lafontaine prend alors le fauteuil, puis il remereie les délégués de l'honneur qu'ils lui font de l'avoir élevé à la présidence du Congrès et il exprime l'espoir que tous se sépareront pour retourner dans leurs foyers bien déterminés à travailler plus fort que jamais au triomphe de la cause ouvrière.

Le Congrès est ajourné à 1.45 a.m. du samedi, pour se réunir dans la ville de Québec, à une date à être fixée par le Comité Exécutif.

ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES ET NOMS DES DÉLÉGUÉS.

, ORGANISATION.	D£lægués.	Adresse du Secrétaire.
One Métiers et du Travail de Québec et Lévis.		P. J. Jobin, 116 rue Scott.
Conseil Central des Métiers et du Travail de Montréal	Edward Jackson Joseph Béland, M.P.P. William Darlington	G. Vaillancourt, 1849 rue Mignonne.
Conseil Central des Métiers et du Travail de Toronto	W. H. Parr Robert Glockling D. L. O'Donochie	Geo. Watson, 66 rue Shuter.
Conseil Central des Métiers et du Travail de Vanconver	George Bartley	J. A. Fnlton, Boîte 697.
Conseil Central des Métiers et du Travail d'Ottawa	John Regan.	J. Geo. Kilts.
Conseil Central des Métiers et du Travail de London	Alex, Bell. Frank Bremner. John Barnett	Hugh A. McLean, 79 rue Stanley. Thomas Golden, Opera House Block.
Conseil Central des Metiers et un maran de maran	Bernard Feeney	John Wilkins, 222 rue Saint Antoine.
Assemblée de District, No. 19, Montréal.	Joseph LepageJoseph Côté	A. Blondin, 100 rue Beandry. P. P. Lemieux, 46 rue Sainte Claire.
Assemblee de District, No. 125, Toronto	Alfred F. Jury	R. Glockling, 141 rue William.
Assemblée de District, No. 138, St. Thomas	W. J. Shaw. W. F. Martin.	W. J. Shaw, Boite 909.
Assemblée de District. No. 207, St. Catharines	John T. Carey.	J. F. Keefer, Boite 454.
Association des Mineurs et Journaliers Mineurs de Vancouver	_	Lyman A. Simmons John Horrobin, Botte 112, North Wellington, B.C. Thomas Salmon

ORGAMISATIONS REPRÉSENTÉES ET NOMS DES DÉLÉGUÉS.

Délégués. Adresse du Segrétaire.	::::::	James A. M. Jadques Antoine Choquette (c. J. Maguire, Bofte 1134. (d. J. B. Tardif, 30 rue Saint Christophe J. E. Tardif, 30 rue Saint Christophe J. B. Jobin, 72 rue Franklin, Saint Sauveur Flugh A. McLean F. W. Fowler, Boite 597. Harry Cowan W. M. Fowler, Boite 597.		Cyprien Malhiot Trailer, Done Service Nassau. James Armstrong. Fred Hodgins, 54 rue College. Robert J. Nichols, 1117 rue College. R. H. Hessel, 60 Avenue Kensal. R. H. Hessel. A. Taylor.
Organisation. · Dé	Union Typographique de Toronto	Union Typographique d'Ottawa. Union Typographique de Montréal, No. 176 Union Typographique de Québec, No. 159 Union Typographique de Québec, No. 159 Union Typographique de London. Union Typographique de London. Harry Cov		Association des Plâtriers de Montréal. A secciation des Plâtriers de Toronto. Fraternité des Charpentiers, Union No. 27, Toronto. Robert J. R. H. He Fraternité des Charpentiers, Union No. 548, Ottawa. Duncan Duncan

ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES ET NOMS DES DÉLÉGUÉS.

Adresse du Secrétaire.	Ale., R. Macdonald, 12 rue Lochiel. Chas. Scrase. Joseph Desmarais. Edonard Pepin, 120 rue Bédard, Saint Sauveur. S. Friendship, 141 rne Sydenham. A. Housen. J. A. Caron, Boite 1008. Edmand Tart, Botte 1709. Fractic Desjardius, Boite 73, Saint Roch. H. Loignon, 8 rue Bélair, Saint Roch. H. Loignon, 8 rue Bélair, Saint Roch. H. Loignon, 8 rue Bélair, Saint Roch. A. V. Staats, Boite 12. Thomas Emmett. Boite 1785. James Vicary, Boite 1785. James Vicary, Boite 1185. James Vicary, Boite 1185. James Vicary, Boite 1185. James Vicary, Boite 1674. Théophile Matte, Boite 644. G. J. Morrish, Jurean de l'Observer. G. J. Keree, Boite 376. Geo. Watson, 66 rue Shuter. Albert Dynes. J. H. McLeod, Boite 277. J. H. McLeod, Boite 277. J. H. McLeod, Boite 277. J. H. McLeod,
Délégués.	Alex. R. Macdonald. Joseph Séguin. H. T. Pousford. Delphis Rochon Edouard Pepin. D. Tuttle. A. Housen. A. Housen. A. Housen. The A. Housen. The Correct Vezina. Predéric Desjardins Théophile Koberge. Geo. M. Harris. William Thompson. William Thompson. William Garson. Redmond Keys. Redmond Keys. Andrew B. Ingram. Arthur W. Holmes. Joseph H. Sproule. L. Langewin. R. H. Elliott. A. J. McDomald. H. L. Langewin. R. H. Elliott. Joseph T. Mark. Fred Strange. Joseph T. Mark. Fred Strange. J. H. McLeod. J. H. M
Organisation.	Union des Briquetiers et Maçons d'Ottawa. Union des Carrossiers de Montréal. Union des Carrossiers de Montréal. Union des Cardonners de London, No. 85. Union des Cordonners de London, No. 85. Union des Cordonners de London, No. 85. Union des Cordens de Place d'Ottawa Assemblée Locale, 7628, Montréal Assemblée Locale, 713, Québec. Assemblée Locale, 1061, Québec. Assemblée Locale, 1063, Québec. Assemblée Locale, 2822, Toronto. Assemblée Locale, 2822, Toronto. Assemblée Locale, 2823, Toronto. Assemblée Locale, 2436, Montréal Assemblée Locale, 2436, Montréal Assemblée Locale, 1912, Lévis, Qué Assemblée Locale, 1919, Ottawa. Assemblée Locale, 1919, Ottawa. Assemblée Locale, 5330, Port Perry Assemblée Locale, 5330, London. Assemblée Locale, 5320, Toronto. Assemblée Locale, 5320, Toronto. Assemblée Locale, 522, Ottawa. Assemblée Locale, 522, Ottawa. Assemblée Locale, 522, Ottawa.

CONSTITUTION.

ARTICLE I.

NOM ET BUT.

CLAUSE 1.—Cette organisation s'appelle le "Congrès des Métiers

et du Travail du Canada."

CLAUSE 2.—Elle a pour but de rallier toutes les organisations ouvrières, pour travailler à la confection de nouvelles lois ou d'amendements aux lois existantes, dans l'intérêt de ceux qui ont à gagner leur vie, en même temps que pour assurer le bien être des classes ouvrières.

ARTICLE II. REPRÉSENTATION.

CLAUSE 1.—Le Congrès se compose de délégués des Conseils de Métiers, des Unions Centrales de Travail, des Unions de Métiers et des Assemblees d'Etat, de District et Locales des Chevaliers du

Travail du Canada.

CLAUSE 2.—La représentation au Congrès sera basée comme suit: Les Unions de Métiers et les Asyemblées Locales des Chevaliers du Travail peuvent envoyer un délègué par cent membres, un délègué dans le cas où il n'y aurait pas cent membres et un délègué aussi pour une fraction additionnelle de plus de la moit é de cent; les Conseils de Métiers, les Unions Centrales de Travail, les Unions Nationales de Métiers et les Assemblées Provinciales et de District des Chevaliers du Travail, trois délégués. Deux ou plusieurs Unions de Métiers ou Assemblées Locales de Chevaliers du Travail, dont le nombre total des membres réunis n'excédera pas cent-cinquante, peuvent s'unir pour envoyer un délégué. La représentation par procuration n'est pas permise et tous les délégués doivent être membres des associations qu'ils représentent ; mais rien, dans cette clause, ne s'oppose à ce que les unions ou assemblées s'unissent pour envoyer un représentant, pourvu qu'il soit membre d'une des

associations réunies. CLAUSE 3.—Tous les délégués sont requis de produire leurs certificats d'élection, signés par le président et le secrétaire de l'organisation que chacun représente et portant le sceau de l'organisation. Quand deux ou plusieurs associations se sont unies pour envoyer un délégué, tel que pourvu par la clause 2, ses lettres de créance doivent être signées par le président et le secrétaire de chacune de

ces organisations et porter aussi le sceau de chacune. CLAUSE 4.—Avis de l'élection des délégués, avec leurs noms et adresses et le nombre des membres des organisations qu'ils representent, doit être envoyé au secrétaire du Congrès au moins cinq jours avant la date de réunion du Congrès.

ARTICLE III.

ASSEMBLÉES.

CLAUSE 1.—Le Congrès se réunira une fois par an, à la date et au lieu fixés à chaque session; pourvu, toutefois, qu'il reste au Congrès le pouvoir de décider, à n'importe quelle session, de par l'assentiment de la majorité, de ne s'assembler que dans deux ans.

ARTICLE IV.

DÉPENSES.

CLAUSE 1.—On devra pourvoir aux dépenses du Congrès par une cotisation de tant par tête prélevée sur les membres des organisations représentées à ses sessions et sur ceux de teutes autres organisations qui témoigneraient de leur intention de contribuer à ce fonds, le taux par tête devant être fixé à chaque session du Congrès, mais ne devant dans aucun cas dépasser dix centins par année.

CLAUSE 2.—Cette cotisation de la être envoyée au secrétairetrésorier en deux paiements égres et payables le ou avant le 15 novembre et le ou avant le 15 de chaque année.

ARTICLE V.

DIRECTEURS.

CLAUSE 1.-Le Congrès a un président, un vice-président, un secrétaire-trésorier et un comité exécutif composé de ces trois premiers directeurs et de six autres membres, dont trois de la province d'Ontario et trois de la prevince de Québec.

ARTICLE VI.

DEVOIRS DES DIRECTEURS.

CLAUSE 1.—Le président présidera toutes les séances du Congrès et du Comité Exécutif, convoquera quand il le jugera à propos le Comité Exécutif en assemblée pour la transaction des affaires, ou à la demande de trois membres de ce comité, et il accomplira tous autres devoirs qui incombent d'ordinaire au président d'un corps délibérant.

CLAUSE 2.—Le vice-président remplira les devoirs du président,

en l'absence ou dans le cas de démission de ce dernier.

CLAUSE 3.—Le secrétaire-trésorier tiendra un régistre des délibérations du Congrès et, après chaque session, il en préparera et fera imprimer le rapport, qui devra donner toutes les questions discutées et décidées; il percevra tous les argents dus au Congrès, en en donnant reçu, et les emploiera à payer les dettes reconnues du Congrès; il adressera aux organisations ouvrières du Canada, autant qu'il lui sera possible, des circulaires les avertissant, au moins present de le dete des sessions du Congrès et verre six semaines à l'avance, de la date des sessions du Congrès, et verra à obtenir des taux de passage réduits sur les chemins de fer pour les délégués et enverra à tous ceux dont il aura reçu avis de l'élection les certificats nécessaires pour obtenir leurs billets à ces taux réduits.

CLAUSE 4.—Le Comité Exécutif s'assemblera à la demande du président, à l'heure et au lieu qu'il indiquera, et agira au nom du Congrès durant les périodes écoulées entre les sessions; ce Comité suivra les débats des Législatures Provinciales et du Gouvernement Fédéral et emploiera toute son influence à faire légiférer sur tout ce qui aura été décidé à chaque session du Congrès, ou sur toute autre question qu'il jugera à propos. Il pourra choisir un de ses membres ou plus, si les revenus du Congrès le permettent, pour assister aux sessions locales ou fédérales et hâter l'adoption des mesures dans l'intérêt des classes ouvrières, ou bien encore agir conjointement avec les délégués de toute autre organisation ouvrière dans le même

but.

